

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

310

DT2

Projet de parc éolien communautaire
Pierre-De Saurel

6211-24-073

ÉTAIT PRÉSENT : M. LOUIS DÉRIGER, commissaire responsable et
président de l'assemblée

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL
DANS LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL
PAR PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 21 mai 2014 à 13 h 30
Salle Léo Thérout
45, rue Cardin
Yamaska

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 MAI 2014	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS ET RÉPONSES AUX QUESTIONS.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. MAURICE SÉGUIN.....	18
M. YANICK CAISSE.....	27
M. FERNAND GIGNAC	36
M. JACQUES CRÉPEAU	39
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. YANICK CAISSE.....	45
M. FERNAND GIGNAC	53
M. MAURICE SÉGUIN.....	57
M. DENIS LEDUC	59
Mme MARTINE CHAMPAGNE.....	77
M. YANICK CAISSE.....	85
M. FERNAND GIGNAC	96

**SÉANCE DU 21 MAI 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bonjour, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien communautaire Pierre-De Saurel par Parc éolien Pierre-De Saurel société en commandite.

10

Le registre est maintenant ouvert, donc vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser des questions.

15

Je rappelle que si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Anne-Lyne Boutin, la coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

20

Je tiens également à vous rappeler les règles de procédure pour cette partie de l'audience publique. Donc je demande aux participants d'éviter des préambules dans leurs questions; deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question autant que possible.

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet.

25

Alors toutes les questions, comme vous avez pu le constater hier, et les réponses me sont directement adressées.

30

Donc avant d'appeler les premiers participants, j'aimerais faire avec vous – en fait, il y a eu des documents qui ont été demandés hier, des questions qui ont été laissées en suspens – donc je vais faire un peu la revue avec les personnes-ressources et le promoteur de ces informations-là.

DÉPÔT DE DOCUMENTS ET RÉPONSES AUX QUESTIONS

35

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc je commencerais avec vous, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

40

PAR M. LOUIS MESSELY :

Nous n'avons rien à déposer.

45 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Drouin du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs?

50 **PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

Oui en fait, j'avais noté deux (2) petites questions qui devaient être précisées aujourd'hui.

D'abord, il y avait la question de madame Champagne, je crois, au niveau de l'effet des éoliennes sur le comportement des oiseaux migrateurs surtout.

55 Au niveau de l'ensemble des parcs éoliens au Québec, pour chacun des parcs éoliens, dans les suivis qui sont demandés, il y a un suivi du comportement, principalement au niveau des rapaces, qui est fait tout au long de la saison au niveau des éoliennes.

60 Malheureusement, la compilation de ces données-là qu'on a en ce moment, il y a trop peu de parcs éoliens, trop peu de données pour tirer des conclusions statistiquement valables au niveau du comportement.

65 Je peux toutefois partager avec vous peut-être certaines conclusions qu'on a vues dans des rapports, par exemple au niveau du suivi du Parc éolien de Montérégie. Au niveau du comportement, ce qui a été observé, c'est qu'il y avait une très forte proportion des rapaces qui ne changeaient pas de comportement autour des éoliennes.

70 Puis aussi dans le pourcentage récent qui était environ de peut-être environ quarante pour cent (40 %) des rapaces, il y a une forte majorité qui faisait que passer au travers des éoliennes plutôt que de changer de comportement, soit en s'élevant ou en changeant de direction.

75 Ensuite, il y a certaines études au niveau de d'autres pays. Comme j'ai dit hier, il n'y a pas eu beaucoup d'études au niveau des oiseaux, puis la plupart de ceux qu'on a sont particuliers à un parc éolien donné. Donc il n'y a pas encore d'étude générale qui donne des tendances sur le comportement des oiseaux par rapport aux parcs éoliens.

80 Donc les deux (2) cas que j'amènerais ici sont à considérer dans les particularités d'un parc éolien, mais peuvent donner des indications sur l'impact sur les oiseaux.

85 D'abord, il y a des parcs éoliens en Europe où ils ont suivi le comportement des eiders à duvet qui font des migrations importantes dans le secteur des parcs éoliens, puis ils ont vu que dans leur comportement, il y avait une certaine déviation significative de leur trajectoire de migration.

90 Cette déviation-là, par exemple, était, en termes d'ampleur puis de dépense énergétique pour les oiseaux, était minime par rapport au trajet qu'ils font, et donc ils estimaient qu'il n'y avait pas d'impact sur peut-être le succès des oiseaux, leur succès reproducteur, puis la survie à la migration.

95 Ils mettent toutefois en garde cette étude-là sur le fait de l'accumulation. S'il y a de plus en plus de parcs éoliens, on a une accumulation de ces déviations-là qui peuvent éventuellement devenir importantes.

PAR LE PRÉSIDENT :

100 Monsieur Drouin, est-ce que ces parcs-là sont dans le même type d'environnement qu'ici actuellement? Est-ce que c'est des milieux boisés, des milieux qui sont ouverts?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

105 Pour ce qui est de l'eider ici, c'était des parcs offshore qu'ils appellent, donc en mer, donc un contexte quand même assez différent de ce qu'on a ici.

110 Pour avoir quelque chose qui ressemble peut-être un peu plus à ce qu'on a ici, il y a une étude au Japon sur l'oie à front blanc, si je ne me trompe pas, où il y a un parc éolien qui s'est installé entre les aires de repos et les aires d'alimentation de cette oie-là. Et de ce qui a été constaté, c'est qu'il n'y a pas eu de grandes modifications comportementales de cette oie-là. Elles vont passer à travers le parc éolien.

115 Puis au niveau de l'impact, ils ont mesuré quand même les mortalités. Ils ont mesuré à peu près des mortalités qui ont été observées de deux (2) oies par année pour le parc éolien. Et puis ils ont comparé ça, ils ont fait un peu une analyse qui permet de voir quel niveau de mortalité cette population-là d'oie était capable de soutenir tout en restant une population viable, puis c'est autour de soixante-quinze (75) mortalités par année. Donc le deux (2) mortalités a été jugé comme...

PAR LE PRÉSIDENT :

120 Soixante-quinze (75) par année par éolienne ou pour le parc?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Pour le parc.

125 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et ça veut dire quoi par éolienne, si on veut comparer avec ce qu'on a ici?

130 **PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

J'ai pas malheureusement le chiffre du nombre d'éoliennes qu'il y avait dans ce parc-là, j'ai pas les données complètes. J'ai seulement ce qui est ressorti de l'étude, donc j'ai pas de précision nécessairement à ce niveau-là. Mais généralement, c'est des parcs qui sont plus gros que le parc dont on parle ici. On parle au-dessus de trente (30) éoliennes, généralement, dans ces parcs.

135 Ensuite, il y avait une deuxième question qui venait de monsieur le président au niveau des seuils de mortalité qu'on juge acceptables.

140 Donc d'entrée de jeu, je dirais tout de suite actuellement que le ministère n'a aucun seuil d'établi de mortalité qui est acceptable ou non acceptable. Il y a plusieurs raisons pour ça.

145 D'abord, le développement éolien est relativement jeune et se fait de façon très rapide. On n'a pas eu les ressources ni le temps pour établir, faire les études nécessaires pour établir ces seuils-là.

150 Également, pour établir ce seuil-là où la mortalité peut devenir un impact important pour les oiseaux, ça demande de connaître un peu l'état des populations à l'échelle de l'Amérique du Nord, parce qu'on parle d'oiseaux migrateurs, donc de connaître l'état des populations à l'échelle de l'Amérique du Nord.

C'est des données qu'on n'a pas pour le moment, donc ça devient difficile d'évaluer l'importance de l'impact des mortalités sur la viabilité des populations.

155 Dans chacun des parcs éoliens, le ministère se garde toujours une porte ouverte en agissant un peu par principe de précaution. Cette clause-là qui est généralement dans le décret peut se libeller de différentes façons, mais l'esprit, c'est qu'à la lumière des résultats des suivis, on se permet de pouvoir imposer certaines mesures de mitigation au promoteur.

160 Il y a une étude qui a évalué un peu les résultats canadiens des mortalités des parcs éoliens. Ça couvre quand même une très grande quantité, je pense autour de trois mille cinq cents (3500)

éoliennes en tout dans différents parcs, puis ils ont évalué le niveau de mortalité des oiseaux par rapport aux populations, mais comme je dis, on connaît pas très bien l'état des populations. Donc c'est des évaluations quand même grossières.

165 Puis ils ont évalué que les mortalités de toutes espèces confondues dans les parcs éoliens, c'était moins de point deux pour cent (0,2 %) des mortalités globales sur les populations d'oiseaux, que ce soit par d'autres interventions, anthropiques, ou des mortalités naturelles.

170 Mais ce qui ressort quand même de l'étude, c'est qu'on parle de toutes espèces confondues, mais l'étude met en garde, il faut faire attention à faire une bonne distinction entre les différentes espèces qui sont affectées par le parc éolien, si on a des espèces à statut particulier ou qui ont des caractéristiques, une biologie particulière, qui fait en sorte que les mortalités peuvent avoir un impact plus grand sur leur niveau de population.

175 Puis c'est un peu dans cet esprit-là que le gouvernement au Québec ici met beaucoup l'emphase sur les rapaces. C'est des espèces, il y en a quelques-unes à statut, mais de façon générale, c'est des espèces qui sont longévives puis qui ont un taux de reproduction très faible. Donc la mortalité d'un individu a un impact beaucoup plus grand. C'est pour ça qu'on réalise des suivis télémétriques sur les oiseaux qui sont en périphérie des parcs éoliens.

180 Puis on est actuellement en train d'évaluer justement les modifications de comportement puis les mortalités, les problèmes de mortalité qui peuvent survenir. Mais malheureusement, on n'est pas encore arrivés au bout de l'étude et un point où on peut tirer des conclusions.

185 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Donc je comprends aussi avec votre réponse, en fait, les oiseaux ou les rapaces n'ont pas de comportement d'évitement?

190 **PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

 Non.

195 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Puis souvent dans la littérature, on voyait, bon, on parlait de comportement d'évitement, donc actuellement, ce que vous avez observé, c'est qu'il n'y en aurait pas?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

200

Bien, les conclusions, on n'a pas encore de données suffisantes pour vraiment affirmer ça.

Mais les premiers suivis qu'on voit semblent montrer ça, mais c'est pas une conclusion qu'on peut vraiment soutenir.

205

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. On peut pas dire que c'est pas le cas, mais on peut pas dire que c'est le cas aussi?

210

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

215

C'est bien, merci beaucoup.

Monsieur Dion, de votre côté, est-ce que vous avez des documents ou des questions?

220

PAR M. MARIO DION :

Au niveau de la MRC, il n'y avait pas de demande ou d'information ou d'autres documents à vous déposer aujourd'hui. Merci.

225

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Scully?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

230

Monsieur le Président, aucun document à déposer pour Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

235

Madame Simard du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles?

PAR Mme LOUISE SIMARD :

240 Monsieur le Président, aucun document. Par contre, je devais vous revenir sur les retombées économiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

245 Les emplois, je pense?

PAR Mme LOUISE SIMARD :

250 Je devais vous revenir sur les emplois, mais finalement, je vais le faire sous forme d'investissement.

255 Donc lorsque le quatre mille mégawatts (4000 MW) d'énergie éolienne sera à terme, sera mené à terme, ça va représenter environ neuf milliards (9 G\$) d'investissement. Ça, c'est pour les parcs éoliens y incluant le transport d'électricité sur l'ensemble du Québec. Donc ce neuf milliards (9 G\$) là, ça ne concerne pas seulement les régions désignées.

PAR LE PRÉSIDENT :

260 Parfait, merci. Madame Beaudoin, de votre côté, du ministère des Affaires municipales?

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

265 Oui. Nous avons transmis ce matin un courriel à la coordonnatrice.

PAR LE PRÉSIDENT :

265 OK, c'est déjà fait?

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

270 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

275 Est-ce que vous pouvez nous dire ça concerne quoi?

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

Oui. Bien, c'était en fait le lien Internet pour la fiche sur les effets stroboscopiques, d'une part.

280 Et d'autre part, c'était des éléments de réponses à la question : est-ce qu'une ville peut se retirer si elle est en désaccord avec l'augmentation du coût total!

PAR LE PRÉSIDENT :

285 Est-ce que vous pouvez nous dire la réponse?

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

290 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parce que le courriel, je ne l'ai pas encore devant moi.

295 **PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :**

Un élément de réponse, parce qu'on n'a pas tous les éléments pour se positionner. On donne pas d'avis juridique, alors c'est une information générale.

300 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, on comprend ça.

PAR Mme CLAUDINE BEAUDOIN :

305 Alors l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit la possibilité pour une municipalité locale de se retirer des délibérations portant sur l'exercice d'une fonction d'une MRC.

310 La MRC peut adopter un règlement prévoyant les modalités d'un tel retrait. Dans ce cas-ci, je ne sais pas si ça a été fait.

Le droit de retrait – ça, c'est très important – le droit de retrait ne pourrait être exercé après qu'une municipalité ait participé aux délibérations et aux votes sur l'exercice d'une fonction d'une MRC.

315

C'est l'information qu'on vous donne aujourd'hui, mais on recommanderait à la municipalité qui veut se désister, s'il y a lieu, de demander de l'aide auprès de ses aviseurs légaux.

PAR LE PRÉSIDENT :

320

Merci. Monsieur Drapeau du ministère de la Santé et des Services sociaux?

PAR M. JEAN-BERNARD DRAPEAU :

325

Oui, je devais faire état des avancements des travaux d'une étude de Santé Canada sur le bruit et les effets à la santé des éoliennes.

En fait, j'ai déposé ça à madame Boutin tout à l'heure, puis par courriel aussi.

330

Grosso modo, en fait, on me disait que comme prévu, les résultats vont être seulement parus à la fin de 2014, et pour l'instant, ils sont rendus à colliger les données, ils analysent les données, il n'y a aucun résultat qui pour l'instant peut être disponible.

Donc on n'a absolument aucune idée de ce qui sort de cette étude-là.

335

PAR LE PRÉSIDENT :

340

Merci. Maintenant, du côté du promoteur, monsieur Fafard, si vous voulez peut-être répondre à certains documents, informations supplémentaires? Vous pouvez aussi répondre à la question pour les oiseaux migrateurs aussi ou les rapaces.

PAR M. MARCEL FAFARD :

345

Oui s'il vous plaît, si on peut débiter par cet aspect.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait, pas de problème.

350

PAR M. MARCEL FAFARD :

Pour notre spécialiste, monsieur St-Georges, pour répondre pour les oiseaux migrateurs.

355

Après ça, on vous donnera la liste des documents déposés. C'est ce qui a justifié un peu notre retard, parce qu'il y en a qui sont épais, puis on a eu un problème avec un photocopieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci.

360 **PAR M. MARIO ST-GEORGES :**

Alors monsieur le Président, je remercie monsieur Drouin pour le complément d'information ce matin.

365 Pour compléter et renchérir sur ce qui a été dit, je vais faire référence, dans le cas du comportement des oies entre autres, par rapport aux parcs éoliens, je vais vous référer à une étude faite au Danemark sur trois (3) parcs éoliens dans des milieux ouverts sur l'oie à pied blanc.

370 Cette étude-là porte sur le comportement des oies lorsqu'elles s'arrêtent en migration, un peu comme c'est le cas ici. Et ce que l'étude a montré, en fait, c'est qu'on a dénombré les oies et leur distance par rapport aux éoliennes, au début des années deux mille, puis ensuite de ça, on a fait le même exercice en dénombrant, cette fois, non pas les oies, mais plutôt leur déjection pour déterminer, est-ce que les oies étaient à la même distance ou plus proche des éoliennes.

375 Ce que l'étude a montré, en fait, c'est qu'il y avait un phénomène d'habitation. C'est au début des années deux mille, alors que les parcs éoliens venaient d'être installés, les oies avaient tendance à fréquenter, à garder une distance d'environ deux cents mètres (200 m) par rapport aux limites du parc éolien.

380 Vers la fin des années deux mille, ce qu'on constatait, c'est qu'il y avait des oies, d'une part, qui effectivement se déplaçaient entre les éoliennes pour s'alimenter et ensuite de ça, la distance était, de manière générale, réduite de l'ordre de cinquante (50 %) à soixante-quinze pour cent (75 %), donc c'est-à-dire que les oies étaient non plus à deux cents mètres (200 m), mais se trouvaient plutôt à cinquante mètres (50 m) par exemple des parcs éoliens.

385 La réaction des oies était différente dépendant de la taille des éoliennes, mais la constante était que pour les trois (3) parcs, les oies avaient fini par se rapprocher et finalement, s'habituer à la présence du parc éolien. Ça, c'est dans le cas d'oies qui s'arrêtent dans les environs d'un parc éolien.

390 Pour ce qui est des comportements en vol, effectivement des études particulièrement faites encore là, du côté entre autres de l'Écosse et du Royaume-Uni, et des études portant davantage sur des parcs éoliens offshore, montrent qu'effectivement, il y a un comportement d'évitement, soit latéral des oies, soit vertical.

395

Et ce comportement d'évitement là, il y a des pourcentages qui ont été estimés, et on parle donc de l'ordre de quatre-vingt-dix-neuf virgule huit (99,8 %) à presque cent pour cent (100 %) d'évitement dans certains cas.

400 Donc à cet égard-là, effectivement les oies et les canards sont reconnus effectivement pour éviter les parcs éoliens, dévier leur course.

Ça, c'est en ce qui concerne les oies.

405 Pour ce qui est des oiseaux de proie, effectivement les études québécoises, comme monsieur Drouin en parlait, ont tendance à montrer que les oiseaux de proie conservent le même patron de vol, qu'il y ait parc éolien, à l'approche des parcs éoliens.

410 Par exemple, dans le cas de Baie-des-Sables, une étude faite en 2009 de Ross Boulianne montrait qu'environ soixante-soixante et un pour cent (60 %-61 %) des oiseaux conservaient le même patron de vol, alors que les autres avaient tendance à modifier leur trajectoire.

415 Évidemment, des parcs éoliens en milieu ouvert au Québec, il y a celui de la Montérégie, et c'est à peu près le seul exemple qu'on a. Par contre, aux États-Unis, il y en a davantage. Il y a entre autres une étude publiée en 2011 par l'équipe de Garvin en Pennsylvanie a montré qu'effectivement, dans le cas, contrairement à ce que les études québécoises montrent, montrait un comportement d'évitement de la plupart des espèces d'oiseaux de proie qui fréquentaient le parc éolien, les mêmes espèces qu'on retrouve ici, buse à queue rousse, urubu à tête rouge, etc., crécerelle d'Amérique.

420 Donc il semble qu'il y ait effectivement des cas où les oiseaux modifient leur patron et dans d'autres cas, ne le modifient pas.

Donc c'est les éléments d'information sur lesquels je voulais revenir. Voilà!

425

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais vous demander si vous pouvez nous déposer les références exactes des études dont vous venez de nous faire mention.

430

PAR M. MARIO ST-GEORGES :

Oui, absolument.

435 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et je ferai la même chose aussi avec monsieur Drouin.

440 **PAR M. MARIO ST-GEORGES :**

On va déposer les tirés à part des articles.

PAR LE PRÉSIDENT :

445 Juste la référence à ce moment-là. On ne peut pas déposer l'article comme tel, mais la référence à l'article.

PAR M. MARIO ST-GEORGES :

450 Parfait, absolument.

PAR LE PRÉSIDENT :

455 C'est beau, merci. Est-ce que vous avez d'autres choses de votre côté, pour l'instant?

Donc monsieur Fafard, pour le reste des documents?

PAR M. MARCEL FAFARD :

460 Oui, on pourrait revenir, s'il vous plaît, sur le droit de retrait. Je vais demander à monsieur Boisvert, parce qu'ils ont passé un règlement à la MRC, d'expliquer le phénomène.

PAR LE PRÉSIDENT :

465 Merci.

PAR M. DENIS BOISVERT :

470 Bonjour. Oui effectivement, suite à ce que madame Beaudoin disait, le Conseil de la MRC avait adopté en janvier 2013 un Règlement sur le droit de retrait, et on va vous déposer aujourd'hui une série d'acétates qui vient expliquer le contexte dans lequel ce règlement-là a été adopté et aussi qu'est-ce qu'il prévoit comme tel.

475 Alors c'est en référence à deux (2) articles du Règlement 227-13 adopté par la MRC. À l'article 8, on parle:

480 «Le retrait par une municipalité est possible. La transmission! La municipalité doit, à cet effet, transmettre à la MRC une résolution en ce sens pour manifester son intention de se retirer. Cette transmission-là se fait par courrier recommandé.»

Il y a des effets à l'exercice du droit de retrait. Donc la municipalité qui exerce son droit de retrait est liée, elle demeure liée par l'emprunt que la MRC a fait de dix-sept point sept vingt-cinq millions (17,725 M\$).

485 La municipalité demeure aussi responsable de sa quote-part dans le solde de cet emprunt et est tenue de la payer annuellement à la MRC, bien qu'elle ait exercé son droit de retrait.

490 Les effets, donc la suite! La municipalité demeure également responsable des autres dépenses de la MRC relatives au parc éolien durant la période où elle était une municipalité participante. Supposons, si on avait affecté des dépenses du parc autres que par le Règlement d'emprunt, donc la municipalité serait responsable également.

495 Doit assumer pour l'année en cours au cours de laquelle elle se retire cent pour cent (100 %) de tout autre montant qu'elle doit payer à la MRC en lien avec le dossier.

Et évidemment, si elle se retire, elle ne peut bénéficier des dividendes qui seront versés à la MRC.

500 Ce contexte-là, vous remarquez que le Règlement sur le droit de retrait est quand même très rigide quant aux engagements des municipalités. Alors on voudrait juste vous signaler deux (2) remarques.

505 La première étant que ces dispositions-là ont été adoptées à un moment stratégique du projet. C'était juste avant, je dirais quelques mois avant qu'on commence à puiser dans le Règlement d'emprunt. Jusqu'à cette époque-là, le conseil de la MRC puisait dans le fonds général de la MRC, dans le surplus accumulé pour éviter d'avoir à payer des intérêts en plus. Donc par souci d'une gestion saine, ils ont dit, on a de l'argent dans nos comptes, on va, pour les premières années, assumer à même le surplus accumulé de la MRC, et on va pouvoir ensuite récupérer quand on va commencer à puiser dans le Règlement d'emprunt.

510 Donc les dispositions ont été adoptées un peu après ce moment-là, pour assurer la continuité du dossier. Pourquoi on faisait ça, des dispositions sévères, c'est que si on s'était engagé avec Hydro-Québec à douze (12) municipalités, donc si une municipalité ou plusieurs

515 voulaient se retirer, bien à ce moment-là, elles étaient responsables, au même titre que la MRC,
par rapport à nos engagements contractuels qu'on avait avec Hydro-Québec.

520 La deuxième remarque, c'est avant l'adoption de ce règlement, on a présenté un bilan du
dossier aux municipalités, en précisant que celles qui choisissaient de se retirer d'ici l'adoption des
dispositions dont on parle du règlement, n'auraient eu qu'à payer leur quote-part des sommes
encourues au moment du retrait. C'est-à-dire qui avaient été puisées dans le surplus accumulé.

525 Et aussi, si le retrait compromettait le projet, à titre d'exemple si plusieurs municipalités
avaient décidé de s'en retirer, la MRC aurait abandonné le projet en déclarant une perte nette sans
aucune conséquence pour les municipalités autres que le fait que le surplus accumulé de la MRC
aurait été réduit d'autant.

530 À partir de là, c'est là qu'on a offert autrement dit, quelques mois avant l'adoption du
Règlement sur le droit de retrait et qui engageait formellement l'ensemble des municipalités de la
MRC, on leur a offert, autrement dit le Conseil de la MRC a offert à chacune des municipalités la
possibilité, écoutez, avant qu'on engage le règlement, puis que vous soyez comme attachées avec
le règlement, bien, on vous offre la possibilité de nous le dire, si vous avez un malaise, si vous
avez un problème, bien, vous pouvez vous retirer.

535 Puis advenant le cas que la majorité des municipalités l'aurait fait, bien, les autres auraient
probablement décidé d'abandonner le projet, avec les conséquences qu'on vous marque à la
deuxième remarque.

Ça fait que c'est les précisions qu'on voulait vous apporter suite à l'intervention d'hier.

540 **PAR LE PRÉSIDENT :**

545 Juste un complément! C'est que hier, je pense que la question était dans le contexte du fait
qu'on parlait d'augmentation de quatre-vingts (80 m) à cent mètres (100 m) du moyeu puis du coût
de soixante millions (60 M\$) à soixante-sept millions (67 M\$).

Où ça se place, cette augmentation-là, en fait cette modification-là du projet dans l'adoption,
après l'adoption du règlement?

550 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

C'est après, après l'adoption du règlement.

PAR LE PRÉSIDENT :

555 Donc après l'adoption, il y a eu un ajustement du projet et là, les coûts ont augmenté avec les revenus en conséquence?

PAR M. DENIS BOISVERT :

560 C'est ça. Mais les coûts ont augmenté suite au choix que le Conseil de la MRC avait appuyé. C'est un choix du conseil d'administration de Parc éolien de hausser la hauteur des éoliennes, puis ce choix-là avait été entériné par le Conseil de la MRC.

PAR LE PRÉSIDENT :

565 OK, merci. Monsieur Fafard.

PAR M. MARCEL FAFARD :

570 Monsieur le Président, on va passer à un collègue qui va vous donner la liste de tous les documents qui ont été demandés hier et puis d'autres qu'on va déposer.

PAR LE PRÉSIDENT :

575 Est-ce que vous allez mentionner, juste avant de passer la parole, est-ce que la question de déplacement des éoliennes qu'on a parlé hier, PS-06 et 07, est-ce que ça fait partie de ça ou ça va venir plus tard?

PAR M. MARCEL FAFARD :

580 Ça, ça peut venir plus tard. Mais je peux vous dire tout de suite qu'on peut déplacer l'éolienne 07 et 06 en parallèle jusqu'à cent cinquante mètres (150 m) de la porcherie. Mais on n'a pas les distances exactes, mais c'est un déplacement de l'ordre de trois cents mètres (300 m) qu'on peut faire. Ça peut être possible.

585 Mais comme je le disais, il faut mentionner, monsieur le Président, il faudrait que les gens fassent également la démarche vis-à-vis la CPTAQ.

PAR LE PRÉSIDENT :

590 Moi ici, c'est plus pour la question de savoir si c'est possible.

PAR M. MARCEL FAFARD :

595 C'est possible.

PAR LE PRÉSIDENT :

600 Puis de savoir si vous pouvez peut-être nous illustrer, nous indiquer peut-être avec une carte ces déplacements-là.

PAR M. MARCEL FAFARD :

605 J'ai demandé qu'on fasse un petit croquis, un plan, on va vous le faire.

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Puis on pourra avertir monsieur Joyal.

610 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Alors ça va être mon collègue qui va faire la liste des documents qu'on dépose.

PAR LE PRÉSIDENT :

615 Merci.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

620 Bonjour monsieur le Commissaire. Juste pour compléter au niveau de la liste des documents!

625 Monsieur Boisvert vous a présenté l'acétate au niveau du droit de retrait. On a également la copie du règlement qui a été adopté, qu'on va être en mesure de déposer pour ce volet-là.

Ensuite de ça, concernant au niveau de la santé, il y a eu des questions qui ont été adressées, ça fait qu'on a deux (2) documents qui existent qu'on veut déposer officiellement à la Commission.

630 Soit la synthèse des connaissances qui a été réalisée avec l'Institut national de santé publique en mars 2013.

Et également l'étude qui a été faite par les médecins hygiénistes en chef en mai 2010 qui portait sur les répercussions possibles des éoliennes sur la santé.

635

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc on traite dans ces documents de bruit, j'imagine, et d'effets stroboscopiques et tout ça?

640

PAR M. JEAN-FRANÇOIS AUBIN :

Oui, c'est ça, exactement, tout à fait. Ça fait que ces deux (2) documents s'adressent à cette question-là.

645

Ensuite de ça, l'autre chose qu'on veut également déposer, c'est au niveau de la question des bruits. Ce qu'on voudrait déposer à la Commission, c'est le résultat préliminaire du sondage qui a été commandé par TechnoCentre éolien portant sur l'appréciation du climat sonore aux abords des parcs éoliens. Donc ça, c'est un document qui existe, qui donne aussi de l'information sur un peu l'impact qui peut être appréhendé au niveau des bruits.

650

C'est les documents qu'on veut déposer cet après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT :

655

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autre chose de votre côté, monsieur Fafard?

PAR M. MARCEL FAFARD :

660

Non, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

665

670

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MAURICE SÉGUIN**

675

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous allons donc reprendre les questions des participants. Donc j'inviterais monsieur Maurice Séguin.

680

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Bonjour.

685

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonjour.

690

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer l'absence de maires à la table de la MRC?

695

D'autre part, pourquoi les membres du conseil d'administration sont aussi absents à cette table? Dans ce cas-ci, il serait important de savoir si nos représentants comprennent la complexité du projet, après tout ce sont eux qui nous ont embarqués dans cette aventure.

PAR LE PRÉSIDENT :

700

D'abord, juste avant de passer la parole au promoteur, juste pour vous expliquer que nous, le BAPE, quand on reçoit le mandat, on fait un appel dans les différents ministères, au promoteur, l'invitant à participer bien évidemment, puis d'emmener son équipe, d'emmener les gens pour venir répondre aux questions.

705

Mais la demande a été faite au niveau du promoteur, donc la société en commandite, et au niveau de la MRC pour les questions réglementaires.

Mais je vais laisser la parole à monsieur Fafard comment le choix s'est fait des personnes qui représentent le promoteur actuellement.

710 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Bien premièrement, nous, on a été désignés par le conseil d'administration pour représenter le Parc ici. Il faut dire qu'hier soir, notre président du conseil d'administration était ici, et trois (3) représentants des trois (3) municipalités dont deux (2) maires, madame Libert et monsieur Salvas et qui sont ici encore aujourd'hui. Ils sont maires des municipalités réceptrices du projet et également membres du Conseil des maires de la MRC.

715 **PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

720 Ça aurait été plaisant de pouvoir questionner directement les maires, mais ils ne sont pas là!

PAR LE PRÉSIDENT :

725 Mais si vous avez des questions, vous pouvez toujours les poser, on va voir si elles concernent le projet, on va voir à qui on peut les adresser.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

730 Juste une deuxième question! Au sujet des oies blanches, on a parlé des oies blanches, mais on n'a pas parlé de mortalité dans les cas spécifiques qu'on a mentionnés.

735 Et puis quand on connaît ici, pour demeurer dans ce secteur-là ici, on a des nuages d'oies blanches et d'outardes qui passent. Je peux pas voir autrement, mon opinion, je peux pas voir autrement que la seule façon de savoir ce qui va arriver, c'est quand les éoliennes vont être érigées ici, puis il sera peut-être trop tard à ce moment-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

740 On va poser la question peut-être à monsieur Fafard. On a parlé du comportement d'évitement pour les oies, évitement ou plutôt d'habitude, si on peut dire, qui se rapprochent graduellement des éoliennes.

745 Au niveau de la mortalité, est-ce que vous avez des éléments d'information à nous donner pour les oies en particulier?

PAR M. MARCEL FAFARD :

Mon collègue, monsieur Mario St-Georges, s'il vous plaît.

750 **PAR M. MARIO ST-GEORGES :**

Merci monsieur le Président. En termes d'éléments de mortalité comme tels, évidemment on n'en a pas sur le parc ici. L'information qui existe en fait est tirée soit des suivis, soit de la littérature.

755 Ce qui est montré, c'est que le nombre d'oies ou de canards qui sont tués dans les parcs éoliens est très très faible, même dans les secteurs où il y a de la migration.

Alors c'est sur ces informations-là que l'analyse d'impact a été basée.

760 Maintenant, effectivement, le nombre d'oies et de bernaches qui s'arrêtent dans le secteur, dans la zone d'étude en fait, a été documenté lors des études d'avant-projet et effectivement, ce sont des grands nombres qui s'arrêtent, en fait quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) des observations d'oiseaux qui ont été enregistrés lors des inventaires au printemps, ce sont des oies et des bernaches, particulièrement des oies des neiges.

765 Dans le cas de la migration automnale, c'est davantage de bernaches que d'oies, mais les nombres sont plus faibles. Alors c'est cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

770 Quand vous dites que les mortalités sont faibles, est-ce que vous avez une quantité à nous donner?

PAR M. MARIO ST-GEORGES :

775 Dans les parcs éoliens dont je faisais mention en Europe, en Écosse entre autres, sur six (6) parcs éoliens, j'ai pas le nombre d'éoliennes par contre, c'est trente-cinq (35) oiseaux qui ont été notés sur une période de deux (2) ans.

780 Évidemment, dans le cas des suivis québécois, la comparaison est difficile, parce que ce sont des parcs qui sont insérés dans d'autres types d'environnement que celui qu'on a ici. Mais sauf erreur, il y a un canard qui a été enregistré entre 2007 et 2011 sur un suivi de quatre (4) parcs éoliens, c'est un canard sur une quarantaine d'oiseaux qui ont été découverts morts au pied des éoliennes.

785 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ce ne sont pas les parcs en Gaspésie principalement?

790 **PAR M. MARIO ST-GEORGES :**

On parle effectivement des parcs en Gaspésie, effectivement, dans ce cas-ci.

795 **PAR LE PRÉSIDENT :**

OK, merci.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

800 Juste un ajout à cette question-là! Ça va prendre combien de mortalités pour que le parc cesse d'opérer pendant la période de migration?

PAR LE PRÉSIDENT :

805 Monsieur Fafard, est-ce que vous avez une réponse à cette question?

PAR M. MARCEL FAFARD :

810 Non, j'ai pas de réponse entre guillemets intelligente. C'est des choses qu'il faut se négocier avec les gens en vertu du décret.

PAR LE PRÉSIDENT :

815 Vous allez faire un suivi, c'est ce que je comprends?

PAR M. MARCEL FAFARD :

Oui, il va y avoir un suivi.

820 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et à ce moment-là, c'est là qu'il va y avoir...

PAR M. MARCEL FAFARD :

825 Bien c'est ça, s'il y a des mortalités trop élevées, il y aura des dispositions qui seront prises, mais elles ne sont pas encore déterminées, il faut négocier ça en vue du décret.

PAR M. MARIO ST-GEORGES:

830

Si je peux me permettre de rajouter un élément d'information! Je pense que c'est important de contextualiser les populations d'oie des neiges au Québec et leur situation.

835

L'oie des neiges a connu une très forte hausse d'abondance au cours des vingt-cinq-trente (25-30) dernières années, en particulier depuis une quinzaine d'années, les populations atteignent maintenant tout près d'un million (1 M) d'individus. Et on comprend donc que les aires migratoires, les aires d'haltes migratoires se sont beaucoup étendues par rapport à ce qu'elles étaient à l'origine.

840

L'espèce, sur le plan de la gestion au niveau de la chasse, est considérée comme une espèce en surabondance. Par exemple, il n'y a pas de limite de prise pour l'oie des neiges.

845

Et à titre de mesure de conservation, c'est-à-dire qu'on est rendu à des niveaux de populations tels que dans certains cas, il pourrait y avoir détérioration de l'habitat. Donc je pense que c'est des éléments aussi qui sont à prendre en considération en termes, comme le mentionnait monsieur Drouin, en termes taux de mortalité versus les effets sur les populations et sur la conservation des populations.

PAR LE PRÉSIDENT :

850

Monsieur Drouin, est-ce que vous avez des commentaires à ajouter à cette question?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

855

Bien en fait, on en aurait peut-être plus dans tout le suivi qui va être demandé au Parc. Il y a un suivi de mortalité qui est demandé, il y a certaines mesures entre autres pour prévenir s'il y a des mortalités importantes.

860

Par exemple au niveau du Parc éolien de Montérégie, une des mesures qui est demandée, c'est s'il y a plus de cinq (5) mortalités qui est constaté une même journée à une éolienne ou plus de vingt (20) mortalités dans une même journée dans le parc au complet, la Direction régionale de la Faune est automatiquement prévenue, puis à ce moment-là, on peut mettre en place déjà des mesures d'atténuation.

865

PAR LE PRÉSIDENT :

Quand on parle de mesures, on peut parler de quoi, on arrête l'éolienne?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

870

Pour les oiseaux, il y a rien qui a été fait encore au Québec. Il y a des études qui proposent certaines choses, entre autres par exemple, ça peut aller des méthodes d'atténuation postconstruction comme ça, on peut parler de réduire la vitesse des rotors ou carrément arrêter l'éolienne.

875

De façon à plus long terme, s'il y a vraiment une éolienne qui est particulièrement problématique, on peut parler de relocalisation d'éolienne aussi qui est envisagée.

PAR LE PRÉSIDENT :

880

Donc ça, c'est suite au suivi. On peut pas prévenir d'avance, ce que vous dites, par exemple relocaliser une éolienne, c'est quand même pas quelque chose de simple?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

885

Non. Ça prendrait vraiment un problème important pour qu'on aille vers ce genre de mesure là.

890

Il y a des mesures en préconstruction, plus dans la phase de conception, qui peuvent être envisagées. On parle par exemple d'améliorer la visibilité des pales, mais à ce moment-là, on vient jouer aussi sur l'effet sur le paysage. Donc il faut faire un balancement entre les deux (2).

895

Il y a par exemple la façon dont on va positionner les éoliennes, essayer de les mettre le plus possible dans un axe qui est parallèle aux vents dominants. Donc d'éviter d'avoir un effet perpendiculaire qui ferait vraiment une barrière aux oies blanches ou aux bernaches ou autres oiseaux.

900

Puis bon évidemment, il y a un auteur d'une des études qui propose ces mesures-là, qui dit aussi que quand on prévoit, quand on planifie les développements éoliens, d'éviter les zones plus sensibles pour ce genre d'espèces là qui seraient plus en danger par rapport aux éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT :

905

Puis à ce moment-là, quand il y a un suivi, puis supposons par exemple, on observe un certain nombre de mortalités, c'est quoi les délais? Est-ce que ça se fait le lendemain, est-ce que c'est immédiatement? Est-ce que ça prend deux (2) ans?

Comment ça fonctionne au niveau des délais pour intervenir?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

910

Ce qu'on demande généralement au promoteur, c'est tout de suite dès le départ, au moment où on détermine un protocole de suivi, d'établir déjà des mesures d'atténuation qui pourraient être mises en place. Donc si on arrive dans un événement qui est rapide, puis dont il faut réagir rapidement, on a déjà des mesures qui sont planifiées.

915

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Donc ça peut être fait, c'est assez immédiat, là?

920

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Oui. Il faudrait voir avec le promoteur c'est quoi le délai de réponse, par exemple, si on veut changer la période d'activité d'une éolienne ou par exemple éviter les pics de migration, donc pour modifier la façon dont les éoliennes partent et s'arrêtent. Je sais pas c'est quoi les délais exactement.

925

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fafard, est-ce que c'est des éléments qui ont été étudiés jusqu'à maintenant? Ces situations-là, est-ce qu'il y a des propositions qui ont été avancées?

930

PAR M. MARCEL FAFARD :

Oui, bien, écoutez, pour arrêter une éolienne, il va y avoir un opérateur. Si jamais ça arrivait, le temps de décision d'arrêter une éolienne, c'est très très rapide.

935

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est quand même contrôlé à distance, on comprend, c'est fait à distance, les contrôles?

940

PAR M. MARCEL FAFARD :

Oui, ça peut être très rapide. Mais là, il faut avoir le compte des mortalités, il faut avoir l'explication pourquoi.

945

PAR LE PRÉSIDENT :

On parle pas de mois ou d'années?

PAR M. MARCEL FAFARD :

950

Non. Arrêter une éolienne, monsieur le Président, aussitôt que l'instruction est donnée, c'est une (1) minute ou deux (2) et c'est arrêté.

PAR LE PRÉSIDENT :

955

Monsieur Scully, je sais pas si vous êtes interpellé par ça, mais advenant, supposons que pendant un certain temps, plusieurs éoliennes sont arrêtées, on peut imaginer qu'il va y avoir moins de rendement, moins d'énergie disponible.

960

Est-ce que dans le contrat d'approvisionnement, comment ça fonctionne, dans des situations comme celles-là, qu'est-ce qui se passe? Est-ce qu'il y a des clauses qui font en sorte qu'un promoteur peut dire, bien écoutez, il y a telle situation qui est survenue, on pourra pas vous livrer telle quantité d'énergie?

965

Comment à ce moment-là Hydro-Québec Distribution, c'est quoi ses exigences à ce moment-là?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

970

Bien au niveau contractuel, monsieur le Président, c'est que, bon, il y a l'engagement de livrer l'énergie contractuelle, le cinquante et un point cinq gigawattheures (51,5 GWh) qu'on parle. Il y a un calcul qui est fait sur une base annuelle.

975

Si le fournisseur n'arrive pas à livrer cette énergie moyenne là, à ce moment-là il y a des pénalités qui sont associées à ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

980

Mais c'est basé sur la production annuelle?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

Sur la production annuelle. C'est une production annuelle réelle à ce moment-là.

985 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc il pourrait, supposons, y avoir un arrêt quelques jours ou une semaine, mais si à la fin de l'année, la quantité est livrée, le cinquante et un virgule cinq (51,5 GWh) est livré, il n'y a pas de pénalité, donc c'est pas une quantité par jour?

990 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

995 Non, c'est pas une quantité par jour. La seule chose que nous autres, on demande au fournisseur à ce moment-là, c'est d'informer le distributeur, étant donné que nous autres, on doit faire une gestion de nos besoins, et que si dans une journée ou si pendant quelques jours, il doit arrêter le parc éolien, comme pour sa maintenance entre autres, à ce moment-là on doit s'assurer, nous autres, d'aller chercher ce besoin-là à travers une autre installation à travers Hydro-Québec Production ou sur les marchés, à ce moment-là.

1000 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'hier, on a vu qu'il y avait quand même une marge. Si on parlait de cinquante-neuf virgule quatre (59,4 GWh), je pense, puis cinquante et un (51 GWh), donc il y a quand même une marge.

1005 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

C'est ça, entre la production réelle versus l'énergie contractuelle puis l'énergie produite réellement, le promoteur a toujours une marge de manœuvre.

1010 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que, monsieur Fafard, vous voulez ajouter quelque chose?

1015 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

1020 Juste un complément. Le contrat, peut-être que des fois, c'est technique, il faut fournir, la pénalité s'applique si on fournit pas quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de l'énergie contractuelle, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de cinquante et un point cinq (51,5 GWh) sur une moyenne mobile de trois (3) ans.

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1025 Effectivement, c'est les trois (3) premières années, c'est ça. C'est une moyenne, c'est un calcul, mais par après, ça s'applique aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

1030 OK, merci. Monsieur Séguin, est-ce que ça vous va?

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Oui, je vous remercie.

1035 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1040

YANNICK CAISSE

PAR LE PRÉSIDENT :

1045 J'appellerais maintenant monsieur Yanick Caisse s'il vous plaît.

PAR M. YANNICK CAISSE :

1050 Bonjour. Je voudrais féliciter les élus qui sont là, il n'y en a pas beaucoup, mais ceux qui sont là, je tiens à les féliciter, puis aux gens qui ont fait les recherches aussi dans ce cours laps de temps, je les remercie.

1055 Je voudrais revenir sur le droit de retrait. Tantôt, si j'ai bien compris, c'est que le règlement était passé avant que les éoliennes passent de quatre-vingts (80 m) à cent mètres (100 m) ou de soixante (60 M\$) à soixante-sept millions (67 M\$), c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT :

1060 Je vérifie, je pense que c'est bien ça, monsieur Fafard?

PAR M. MARCEL FAFARD :

C'est ça que monsieur Boisvert a dit.

1065 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Oui, c'est bien ça.

1070 **PAR M. YANICK CAISSE :**

C'est parce que je me pose la question, c'est tu vraiment un droit de retrait? À un moment donné, si le projet continue d'augmenter, on est attaché, on va être toujours pénalisé, on est pris à poursuivre.

1075 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que vous avez une question par rapport à ça?

1080 **PAR M. YANICK CAISSE :**

Mais c'est ça, je voulais juste être sûr que j'avais bien compris.

PAR LE PRÉSIDENT :

1085 Dans le fond, le droit de retrait est arrivé avant les changements.

PAR M. YANICK CAISSE :

1090 Ça fait qu'on est attaché, c'est beau.

Je voudrais vérifier, s'il y a quelqu'un qui peut m'informer, j'ai vu que les vents pour les éoliennes démarrent à onze kilomètres-heure (11 km/h), hier on en a parlé, mais par contre, pour avoir une production significative, ça prend des vents de vingt-neuf kilomètres-heure (29 km/h). Dans la région, on a parlé des vents de vingt-trois kilomètres-heure (23 km/h).

1095 Est-ce que c'est exact que c'est vingt-neuf kilomètres-heure (29 km/h), pas pour produire un minimum, mais pour que ce soit intéressant, ça prend un vent de vingt-neuf kilomètres-heure (29 km/h)? Est-ce que quelqu'un peut me répondre?

1100 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez répondre à cette question?

1105 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Je demanderais la collaboration de monsieur Tremblay, mais oui, on a des données, des tableaux, je les ai pas avec moi.

1110 **PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Monsieur le Président, pour revenir un peu sur de la théorie sur la production énergétique des éoliennes! Donc effectivement, il y a ce qu'on appelle une courbe de puissance qui est spécifique pour chaque turbine. Donc ça l'indique pour chacune des vitesses de vent quel niveau de production énergétique est atteinte dans ces conditions-là.

1115

Donc typiquement, je voulais parler d'éolienne en général – non en fait, je vais parler, maintenant que j'ai la fiche sous mes yeux, je vais parler spécifiquement de la turbine Senvion!

1120 Donc à partir de trois mètres-seconde (3 m/s), ce qui correspond à environ, on multiplie par trois point six (3,6), autour de onze kilomètres-heure (11 km/h), effectivement l'éolienne commence à produire, mais très peu d'énergie.

1125 Et ensuite, la puissance produite augmente avec la vitesse du vent pour atteindre son maximum autour de trente-six kilomètres-heure (36 km/h) de vent, et demeure ensuite à ce plateau de deux mégawatts (2 MW) en fait par machine jusqu'à des vitesses d'autour de quatre-vingt-cinq– quatre-vingt-dix kilomètres-heure (85 km/h-90 km/h). Ensuite, la machine, par souci de protection de son intégrité mécanique est mise ensuite à l'arrêt pour des vitesses de vent plus élevées.

1130 Maintenant, il faut pas non plus confondre la vitesse moyenne annuelle du site qui est d'environ six point quatre mètres par seconde (6,4 m/s) à cent mètres (100 m). Donc je peux pas faire l'opération arithmétique dans ma tête, mais multiplié par trois point six (3,6), ça va donner la vitesse en kilomètres-heure.

1135 Donc cette vitesse moyenne là, ça représente la moyenne annuelle, oui, vingt-trois kilomètres-heure (23 km/h), ça représente la moyenne annuelle du vent sur le site.

Mais on peut pas prendre la vitesse moyenne annuelle pour convertir ça en puissance, en nombre de mégawattheures, parce que la vitesse n'est pas toujours constante à la vitesse

1140 moyenne. Elle varie avec une certaine distribution de probabilité. J'essaie de ne pas être trop technique.

Donc bref, lorsque les vitesses sont les plus élevées, c'est là que l'éolienne va produire le plus.

1145 Donc ce qu'il faut utiliser pour calculer la puissance totale produite par le parc éolien, la méthodologie qu'il faut faire, c'est de prendre la distribution complète des vitesses de vent pendant une année, donc la probabilité pour chacune des vitesses, et ensuite, on peut après ça multiplier par la courbe de puissance chacune des vitesses pondérées par leur probabilité, et de cette manière, on obtient le nombre de mégawattheures par an total en moyenne produits par l'éolienne.

1150 Puis ça, soit dit en passant, c'est différent que de prendre la vitesse simplement moyenne puis la multiplier par la puissance correspondance dans la courbe de puissance.

PAR LE PRÉSIDENT :

1155 En fait, la vitesse moyenne, c'est une moyenne qui, dans le fond, c'est une moyenne, donc ça veut pas dire grand-chose. C'est-à-dire qu'il faut regarder l'ensemble du profil des vitesses de vent durant l'année pour arriver à déterminer le rendement, si on veut, de l'éolienne?

1160 **PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :**

Exactement, monsieur le Président.

1165 Et dans le cadre de ce projet en particulier, lorsqu'on prend la distribution complète des vitesses à long terme, telles que mesurées par le mât de mesure installé, vérifiée aussi par l'installation du LIDAR qui a été faite en 2013 et ensuite, le tout corrélé à des informations à long terme recueillies par Environnement Canada à la station de Varennes, c'est là qu'on obtient l'énergie brute qui tournait autour de soixante-douze point quelque chose, soixante-douze point huit gigawattheures par année (72,8 GWh/a).

1170 Et lorsqu'on retranche toutes les pertes, tel que je l'ai expliqué brièvement à l'assemblée hier, c'est là qu'on obtient cinquante-neuf point quatre gigawattheures par année (59,4 GWh/a).

PAR LE PRÉSIDENT :

1175 Puis là, ce que je retiens aussi, c'est qu'en fait, pour qu'une éolienne démarre, on parle de trois mètres-seconde (3 m/s), puis elle s'arrête si les vents dépassent vingt-quatre mètres-seconde (24 m/s)?

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1180

Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1185

Et ça, c'est dépendant, j'imagine, du modèle? Donc si on parle du modèle, en fait REpower, maintenant vous dites que ça a changé de nom, c'est Senvion, donc ce modèle-là permet de faire, a ce type de paramètre.

1190

Est-ce qu'il y a d'autres modèles qui ont été examinés par vous le promoteur pour voir qu'est-ce qui était plus applicable ou moins applicable par rapport aux conditions qu'on avait ici?

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1195

Dans les faits, c'est une analyse qui est beaucoup plus complexe que simplement une analyse énergétique, parce qu'il faut aussi prendre en compte combien va coûter la turbine, combien ça va coûter l'installer et ainsi de suite.

1200

Il y a un paquet de paramètres qui rentrent en ligne de compte, donc on ne peut pas simplement s'arrêter sur le niveau de production énergétique, puis je crois que ça, c'est un exercice qui avait été fait avant le dépôt de la soumission en 2009 par le promoteur.

Donc maintenant, c'est la machine en question, c'est la Senvion MM-92 qui est utilisée.

PAR LE PRÉSIDENT :

1205

Monsieur Fafard.

PAR M. MARCEL FAFARD :

1210

Monsieur le Président, juste en complément! Effectivement, lorsqu'on a négocié avec les différents fournisseurs de turbines, GE, Enercon, REpower, on est arrêté, par rapport au vent, on sait qu'il est de classe C, ça, on l'admet, c'est pas les vents de Gaspésie, il y avait deux (2) turbines qui répondaient, c'était Enercon et REpower ou Senvion.

1215

Mais comme nous sommes, nous avons expliqué et vous allez voir, vous l'avez vu dans les documents, il faut asseoir les fondations sur pieux, et les turbines, comme il y a dans le Parc Kruger, les tubes sont en béton, par rapport à Senvion qui sont en acier, vous allez comprendre que le poids est beaucoup plus élevé, donc le coût économique faisait en sorte que la MM-92 qui

1220 est fabriqué pour des vents moyens, bien, c'est le choix qui a été pris à cause de la production et du coût de l'ensemble de l'installation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1225 OK, merci. Monsieur Caisse, ça répond?

PAR M. YANICK CAISSE :

1230 Le mât à cent mètres (100 m), si j'ai bien compris hier, de mémoire, il va être installé dans les prochains mois, les vents qu'on a, c'est hypothétique à cent mètres (100 m)?

PAR LE PRÉSIDENT :

1235 On va poser la question. Monsieur Fafard, ce qu'on avait compris hier, c'est que les mesures avaient été prises sur un mât de soixante mètres (60 m) et il y avait eu une extrapolation pour obtenir le cent mètres (100 m), est-ce que c'est bien ça?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1240 Écoutez, m'a laisser monsieur Tremblay qui a quand même un doctorat quand même dans le domaine, il est pas mal plus qualifié que moi!

PAR LE PRÉSIDENT :

1245 Mais comme porte-parole, je vous pose toujours la question et c'est à vous ensuite de passer la parole.

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1250 Oui monsieur le Président. Donc dans l'historique, en fait pendant la période de développement d'un projet, il y a certaines étapes qui doivent être faites à mesure que le projet avance, en termes de mesures de vent. Et à chacune de ces étapes-là, le promoteur va toujours chercher à diminuer l'incertitude reliée à son projet. C'est toujours une balance entre l'investissement requis pour y parvenir et les résultats escomptés.

1255 Donc c'est normal qu'au début, lors d'une soumission par exemple à Hydro-Québec, un mât de mesure de soixante mètres (60 m) par exemple est installé, c'est des mâts tubulaires qui sont quand même relativement peu dispendieux et facilement déployables. Donc c'est ce qui est utilisé au début lors d'une campagne de mesure.

1260 Par la suite, lorsque la disposition, en fait dans le cas hypothétique où on remporte un appel d'offres, ensuite le promoteur va chercher à développer, à améliorer, disons, le positionnement de ces turbines, et donc ça, c'est un travail itératif. Il faut tenir compte de l'environnement, des préoccupations sociales, les niveaux de bruit, les effets stroboscopiques, donc il y a beaucoup d'itérations avant de parvenir vraiment au positionnement fin de toutes les éoliennes.

1265 Puis par la suite, selon la disposition des éoliennes, les prochaines étapes dans la campagne de mesure peuvent être prises parce qu'on est maintenant en mesure de positionner des nouveaux mâts, par exemple à des endroits stratégiques qu'on ne pouvait pas savoir exactement où les mettre avant d'avoir finalisé la disposition des turbines.

1270 Et dans le cas précis du projet Pierre-De Saurel, la solution retenue par le promoteur a été d'installer un appareil de mesure par laser qu'on appelle LIDAR, c'est la troisième fois qu'on nomme ce mot-là dans le cadre de la présente enquête, et puis je me permets peut-être d'élaborer légèrement sur le sujet!

1275 Donc un LIDAR, c'est un appareil qui est portable, c'est à peu près gros comme un cube d'un mètre par un mètre par un mètre (1 m X 1 m X 1 m), pour donner une idée.

1280 C'est installé au sol et ça projette des lasers dans plusieurs directions mais vers le haut, on s'entend. Et ensuite, par disons l'effet de réfraction ou l'effet Doppler sur le réfléchissement de la lumière dans les particules qui circulent, en fait qui sont entraînées dans l'atmosphère par le vent, donc le laser retourne. Puis ensuite, bon, par des algorithmes puis de l'électronique de calcul, on arrive à calculer la vitesse du vent jusqu'à des hauteurs, je dirais, de deux cents (200 m) à deux cent cinquante mètres (250 m) dans des conditions optimales, donc à partir du sol jusqu'à des hauteurs supérieures que les turbines.

1285 Donc c'est cet instrument-là qui a été installé au printemps 2013 par le promoteur, pour une durée de cinq (5) mois. Et l'instrument, donc suite aux conseils reçus par ses consultants, a été installé tout près de la tour de mesure existante, la tour de soixante mètres (60 m).

1290 Et donc le but, dans le fond, l'objectif recherché, c'était d'aller mesurer à des hauteurs supérieures de la tour existante tout en étant près, de manière à ce qui se passe au LIDAR soit la même chose que ce qui se passe à la tour de mesure.

1295 Donc cet appareil-là a été utilisé et a mesuré les vitesses de vent jusqu'à une hauteur de cent mètres (100 m), donc la hauteur des éoliennes projetées.

Donc comme nous avons simultanément les mesures de la tour, ainsi que les mesures du LIDAR, on a pu vérifier que le LIDAR et la tour, au niveau d'instrumentation de la tour, donnaient

1300 des résultats similaires et ensuite, comme c'était le cas, nous avons donc pu conclure que ce que le LIDAR avait mesuré jusqu'à des hauteurs de cent mètres (100 m) était représentatif de la réalité.

Et c'est ces mesures-là qui ont servi, dans le fond, à valider les calculs précédents qui avaient été faits par les autres consultants pour les mesures à cent mètres (100 m).

1305 Effectivement, je me permets de dire qu'effectivement, ce qui avait été fait auparavant, même avant l'expérience avec le LIDAR, correspondait avec la réalité.

PAR LE PRÉSIDENT :

1310 OK, parfait. Donc c'est une sorte de calibration que vous avez faite finalement avec la tour à soixante mètres (60 m) et votre appareil, votre LIDAR, pour vous assurer de mesurer, en fait d'extrapoler à cent mètres (100 m).

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1315 Si je peux me permettre de compléter, pour peut-être finir avec la tour permanente de cent mètres (100 m) qui est projetée, son installation!

1320 On a reçu certaines critiques qui demandaient, bien, pourquoi ça n'a pas été fait il y a quatre (4) ans ou quelque chose comme ça, donc la raison est quand même assez simple. Comme cette tour-là ne servira pas uniquement à prendre des mesures de vent, elle va servir aussi à faire des vérifications de la puissance fournie par les éoliennes. Donc c'est toute une procédure qui est encadrée par des normes, je vous nommerai pas le numéro ici, mais c'est IEC 61400-2.

1325 Donc la position de cette tour-là est régie par des règles assez strictes quant à la distance qu'elle doit être installée des éoliennes dont on veut vérifier la puissance. Cette vérification-là se fait en mesurant la vitesse du vent sur le mât de cent mètres (100 m), la puissance fournie par l'éolienne; puis en recréant les courbes de puissance, on vérifie avec qu'est-ce qui a été garanti par le manufacturier de l'éolienne, et bien entendu pour minimiser encore une fois les risques du projet, dans les contrats d'approvisionnement avec le manufacturier, le manufacturier s'engage à ce que les éoliennes vendues satisfassent les courbes de puissance qui sont annoncées.

Puis il y a des pénalités prévues si jamais les éoliennes s'avéraient sous-performantes.

1335 Donc c'est pour ça que le mât de mesure qui est un investissement quand même important ne peut pas être placé tant que vraiment le positionnement des turbines est définitif, parce que sinon, on pourrait se retrouver dans une position où le mât est installé, les turbines ne sont plus au

1340 bon endroit et ça ne satisfait plus à la norme de mesure de puissance. Donc dans le fond, cette tour-là a été installée pour rien.

Donc c'est maintenant le moment dans la suite logique des choses, c'est pour ça que l'installation...

PAR LE PRÉSIDENT :

1345 Donc c'est une tour de mesure, mais aussi une tour de suivi, si on peut dire, pendant l'exploitation?

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1350 Exactement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1355 Surtout durant les deux (2) premières années de garantie, c'est ça que je comprends?

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1360 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

PAR M. MARCEL FAFARD :

Monsieur le Président, les documents qu'on a déposés hier sont disponibles pour monsieur.

PAR LE PRÉSIDENT :

1370 Oui, mais ce qui arrive, c'est qu'ils ont été déposés hier, donc ça prend quelques jours, peut-être cet après-midi ou demain pour qu'ils soient accessibles.

PAR M. MARCEL FAFARD :

1375 Je répète, deux (2) études, GPCo, des études Hatch et une étude de GL Hassan.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1420 Oui, qui étaient présents hier ici.

PAR LE PRÉSIDENT :

1425 Moi, je ne les connais pas, je sais pas si, monsieur Boisvert, vous pouvez nous le dire?

PAR M. DENIS BOISVERT :

1430 Du conseil d'administration de Parc, il y avait le président, alors que le 23 avril, les cinq (5) membres du CA étaient présents.

Et puis il y avait aussi le préfet de la MRC, et le 23 avril encore une fois, il y avait plusieurs maires, je dirais de mémoire, peut-être huit (8) maires sur douze (12).

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1435 Combien est-ce qu'il y avait de maires présents ici hier soir, des maires de la MRC?

PAR LE PRÉSIDENT :

1440 Les maires de la MRC, bien, il y avait déjà ceux qu'on avait invités, les deux (2) municipalités de Saint-Aimé et de Saint-Robert.

PAR M. DENIS BOISVERT :

1445 Oui c'est ça, vous me permettez de corriger. J'ai complètement oublié les représentants des trois (3) municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT :

1450 Oui, parce qu'on les a invités aussi comme personnes-ressources.

PAR M. DENIS BOISVERT :

1455 Hier, il y avait le préfet de la MRC et les trois (3) représentants des municipalités.

De mémoire, il n'y avait pas d'autres maires de la MRC.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1460 Donc ça veut dire trois (3) maires, monsieur Salvas, monsieur Pothier, puis madame Libert.

PAR LE PRÉSIDENT :

1465 Puis il y avait aussi une conseillère, un maire suppléant.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

Je parle de maire! Un maire, c'est un maire. Ça fait que ça fait trois (3)! Merci.

1470 J'aimerais savoir aujourd'hui combien est-ce qu'il y a de maires puis de représentants du conseil d'administration dans la salle?

PAR LE PRÉSIDENT :

1475 Moi, comme je vous dis, je les connais pas. Il faut que je retourne à monsieur Boisvert.

PAR M. DENIS BOISVERT :

1480 Bien écoutez, aujourd'hui, je n'en vois pas. Chacun a ses occupations aussi. Un maire, c'est un maire comme on dit, mais un maire a plusieurs dossiers, et puis les administrateurs sont aussi fortement intéressés au dossier évidemment.

1485 Puis ils sont peut-être pas ici précisément en personne, mais vous l'avez souligné, nous, on leur a dit, le BAPE tient des transcriptions Web, alors ils sont possiblement en direct.

PAR LE PRÉSIDENT :

1490 Puis si je peux ajouter, monsieur Gignac, tout ce qui est Web, nous, on ne sait pas qui nous écoute.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

1495 Non, la question était simple, je voulais savoir combien de monde s'était déplacé pour venir ici aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT :

Cet après-midi, on a monsieur Salvas et madame Libert.

1500 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Parfait, merci. Mes deux (2) questions sont posées, y a-t-il quelqu'un derrière moi?

1505 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui. Donc vous pouvez vous réinscrire si vous voulez.

1510 **JACQUES CRÉPEAU**

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant monsieur Jacques Crépeau.

1515

Juste un petit instant! Donc après vous, on va prendre une petite pause, puis on reviendra avec monsieur Gignac par la suite

PAR M. JACQUES CRÉPEAU :

1520

Bonjour monsieur le Président. Nous avons appris hier qu'il y aura l'ajout d'une ligne de transport au poste Yamaska située à Saint-David. Et il y a déjà des lignes de transport qui arrivent au poste de Yamaska, poste Yamaska de Saint-David.

1525

Comment sera priorisée l'arrivée de ces lignes de transport? Est-ce que la ligne du parc éolien aura priorité sur les autres lignes de transport qui sont déjà présentes au poste Yamaska à Saint-David?

PAR LE PRÉSIDENT :

1530

Monsieur Scully, est-ce que vous pourriez répondre à cette question?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1535 Oui monsieur le Président. Hier, j'ai justement mentionné que, bon, Hydro-Québec, on est toujours en phase d'ingénierie, on est en train de regarder les différentes solutions potentielles, et comme j'ai mentionné aussi hier, il n'y aura pas de ligne de transport.

1540 Ce n'est pas une ligne de transport, c'est une ligne de distribution à vingt-cinq (25) kV qui va utiliser les emprises déjà existantes.

Et même, ce sera potentiellement la même ligne de distribution qui existe déjà dans la région. Donc il n'y a rien de nouveau sur le réseau.

1545 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En fait je comprends c'est simplement une ligne qui va être sur des poteaux de bois?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1550 Bien, il y a déjà une ligne qui existe qui est des poteaux de bois, oui, qu'est-ce qu'on voit d'habitude, le réseau de distribution vingt-cinq (25) kV qui est standard résidentiel, commercial localement.

1555 Donc pour le moment, en ce moment Hydro-Québec n'a aucun plan dans ses boîtes pour construire une ligne de transport.

PAR LE PRÉSIDENT :

1560 Puis quand on parle de priorité, comment ça fonctionne? Est-ce qu'il y a des priorités selon d'où provient l'énergie?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1565 Il n'y a pas de priorité. En réalité, c'est une gestion du réseau, donc pour répondre aux besoins tant du parc éolien ou de la population locale ou de la population du Québec. C'est une gestion de réseau.

PAR LE PRÉSIDENT :

1570 Ça s'intègre...

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1575 Dans l'ensemble du réseau, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1580 Ça peut desservir autant les gens...

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1585 Autant le commercial, le résidentiel, l'industriel, régional. La production, on l'utilise et on transmet l'énergie aux endroits où est-ce qu'on en a besoin.

PAR M. JACQUES CRÉPEAU :

1590 En complément, comment savez-vous que les gigawatts du parc éolien vont être réellement utilisés si on est sur la même ligne?

PAR LE PRÉSIDENT :

1595 Je ne comprends pas votre question. Répétez-moi votre question.

PAR M. JACQUES CRÉPEAU :

1600 On ajoute la ligne du parc sur la ligne déjà existante, comment est-ce qu'on sait que c'est l'électricité qui provient du parc par rapport à l'électricité qui provient de la ligne actuelle?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Scully.

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1605 Oui monsieur le Président. Bon, de la manière que c'est calculé, pour l'énergie qu'Hydro-Québec va acheter du parc éolien, en fin de compte, c'est qu'au poste de sectionnement, il y a une unité de mesurage, un transformateur de mesurage qui va permettre à Hydro-Québec et ainsi qu'au promoteur de savoir exactement quelle énergie qui est livrée sur le réseau d'Hydro-Québec, et c'est sur cette base-là qu'Hydro-Québec paiera le promoteur.

1610

PAR LE PRÉSIDENT :

Dans le fond, c'est comme un compteur ni plus ni moins?

1615

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

Un compteur tout simplement, oui.

1620

PAR LE PRÉSIDENT :

Au lieu de consommation, c'est plutôt l'entrée?

1625

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

Bien c'est ça, c'est la production qui est livrée sur le réseau. Comme un compteur – parce que de toute façon, le promoteur va avoir aussi un compteur de consommation si, dans l'éventualité où est-ce qu'il n'y aurait pas de vent, il pourrait consommer du réseau d'Hydro-Québec.

1630

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc en fait, c'est une ligne, c'est une énergie qui s'intègre au réseau, mais c'est quand même une ligne qui est spécifique au parc?

1635

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

En ce moment, monsieur le Président, on ne parle pas d'une ligne spécifique au parc. On parle, il y a différentes options, comme je vous dis, qui sont regardées et qui ne sont pas finalisées, c'est pour ça que je n'ai pas tous les détails.

1640

Pour le moment, qu'est-ce qu'on m'a dit, c'est que c'est le réseau de distribution local qui va prendre la charge, la production du parc éolien, qui va ramener au parc de Yamaska et qui aura une répartition sur l'ensemble du réseau. Comme on fait pour n'importe quel centre de production à travers la province.

1645

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

1650

PAR M. JACQUES CRÉPEAU :

1655 Pour satisfaire ma curiosité, l'électricité produite par le parc éolien, par définition, va fluctuer selon les vents, est-ce que cette fluctuation se répercute sur les lignes de distribution du poste?

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Scully, est-ce que vous pouvez nous répondre?

1660 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

1665 Monsieur le Président, Hydro-Québec tient compte de cet aspect-là de la production d'un parc éolien, comme on tient compte d'une production provenant d'une centrale hydroélectrique ou autre type de source d'énergie.

Et dans ce cas-ci, Hydro-Québec, en tenant compte des paramètres que nous avons obtenus du promoteur jusqu'à maintenant, n'anticipe aucun impact sur la qualité du service sur le réseau dans la région.

1670 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc tout ce qui est fluctuation, tout ça, c'est considéré, c'est intégré?

1675 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

C'est intégré dans l'analyse qu'Hydro-Québec fait pour déterminer la solution.

PAR LE PRÉSIDENT :

1680 Monsieur Crépeau?

PAR M. JACQUES CRÉPEAU :

1685 Une question additionnelle! Est-ce que l'anémomètre situé à Saint-David, est-ce que les données ont été utilisées pour le parc?

PAR LE PRÉSIDENT :

1690 Je vais demander à monsieur Fafard.

PAR M. MARCEL FAFARD :

Je ne connais pas l'anémomètre qui est à Saint-David. C'est une autre entreprise, une autre organisation, et on n'a pas accès à ces données-là.

1695

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc vous prenez vos propres analyses que vous avez faites?

1700

PAR M. MARCEL FAFARD :

L'anémomètre qu'on utilise, qui a été installé en août 2009, il est installé sur la ferme Jean Louis à côté d'une porcherie. C'est le seul qu'on a utilisé, avec des extrapolations des anémomètres légaux comme Varennes et d'autres qui étaient inscrits dans les différentes études de vent de GPCo ou de GL Hassan.

1705

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

1710

PAR M. JACQUES CRÉPEAU :

Merci.

1715

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc on prend une petite pause de quinze (15) minutes et on revient à trois heures moins cinq (3 h -05)!

1720

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1725

**REPRISE DE LA SÉANCE
YANICK CAISSE**

PAR LE PRÉSIDENT :

1730

Alors juste pour vous dire, notre intention, c'est de terminer, cet après-midi, vers seize heures trente (16 h 30), et nous allons poursuivre ce soir la séance à compter de dix-neuf heures (19 h).

1735

Donc j'inviterais maintenant monsieur Yanick Caisse s'il vous plaît.

PAR M. YANICK CAISSE :

1740

Je voudrais savoir, les autres parcs éoliens au Québec, j'ai pu voir à l'étranger, quel est le facteur de charge des facteurs éoliens au Québec?

PAR LE PRÉSIDENT :

1745

Qu'est-ce que vous entendez par facteur de charge?

PAR M. YANICK CAISSE :

Bien, le facteur de charge, c'est l'énergie produite par rapport à la puissance installée.

1750

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour les autres parcs éoliens au Québec?

PAR M. YANICK CAISSE :

1755

Oui. Bien, il y en a en Europe, comme au Maroc, le parc qui génère, une des places les plus venteuses au monde, génère trente-huit pour cent (38 %). On peut le convertir aussi en nombre de jours aussi si on veut, mais trente-huit pour cent (38 %) du temps, si on veut, le parc produit de l'énergie.

1760

PAR LE PRÉSIDENT :

1765

OK. Je vais commencer avec le promoteur et après ça, je vais aller voir madame Simard, si elle a des données à ce sujet. Et peut-être monsieur Scully aussi, je ne sais pas si vous avez des données, mais je vais commencer avec le promoteur.

Monsieur Fafard, est-ce que vous avez des données sur le facteur de charge de d'autres parcs éoliens au Québec?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1770

J'ai pas de données précises. Par contre, notre parc, si on regarde l'étude, quand il parle de pourcentage, monsieur, on parle de vingt-sept point six pour cent (27,6 %) ici.

1775

On sait qu'en Gaspésie, à Rivière-du-Loup entre autres, Viger-Denonville qui a douze (12) éoliennes exactement à cent mètres (100 m) comme nous autres, serait alentour de trente-trente et un pour cent (30 %-31 %).

PAR LE PRÉSIDENT :

1780

Donc je ne sais pas si madame Louise Simard du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, est-ce que vous avez des données sur le rendement de d'autres parcs?

PAR Mme LOUISE SIMARD :

1785

C'est vraiment une moyenne. Nous, lorsqu'on fait des prévisions, on utilise un facteur d'utilisation de trente-cinq-trente-six pour cent (35 %-36 %) pour le Québec.

Ça ne veut pas dire que tous les parcs ont ce facteur-là.

1790

C'est la réponse.

PAR LE PRÉSIDENT :

1795

Est-ce que vous savez si, par exemple, il y a plusieurs générations d'éoliennes, donc on pense aux premières éoliennes qu'il y avait par exemple au Parc Le Nordais versus les éoliennes qui ont été faites par la suite, est-ce que réellement elles se sont améliorées, les facteurs d'utilisation sont plus élevés maintenant qu'auparavant? Est-ce que ça a un lien?

PAR Mme LOUISE SIMARD :

1800

Ce que j'ai vu, mais là, je me base vraiment sur des données que j'ai vues visuellement, oui, ça se serait amélioré. Est-ce que c'est à cause des éoliennes, est-ce que c'est à cause des sites qui ont été mieux choisis, présentement je ne pourrais pas vous dire la cause exacte.

1805 Puis ça ne veut pas dire non plus qu'il n'y a pas un parc dans le premier appel d'offres ou dans les contrats de gré à gré qui a des excellents facteurs d'utilisation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1810 De votre côté, monsieur Scully, est-ce que vous avez des données avec les appels d'offres ou les contrats que vous avez pu voir à ce propos?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1815 Comme ma collègue madame Simard, la moyenne, c'est à peu près trente-cinq pour cent (35 %). Même Hydro-Québec considère un trente-cinq pour cent (35 %) comme moyenne dans sa planification.

1820 C'est sûr et certain que le facteur d'utilisation des parcs éoliens va différencier selon la situation, la localisation, le type d'éolienne, l'équipement.

1825 La seule chose que je peux dire, au niveau de l'expérience d'Hydro-Québec, oui, c'est vrai qu'on a vu une évolution de la performance des machines, des turbines depuis, je dirais, les premières éoliennes au Québec jusqu'à maintenant. C'est une évolution technologique qui est normale, qu'on voit dans n'importe quel type de développement à travers le monde.

PAR LE PRÉSIDENT :

1830 Peut-être juste une question, je ne sais pas si vous pouvez me répondre, mais par rapport par exemple à une centrale hydroélectrique, on parlerait de quoi à ce moment-là comme facteur d'utilisation?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1835 C'est vraiment deux (2) choses très différentes. Écoutez, une centrale hydroélectrique, le facteur d'utilisation est beaucoup plus élevé, on parle à peu près entre quatre-vingts (80 %) et quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Encore là, ça dépend de l'écoulement de l'eau, la rivière, le type de barrage, le type de centrale.

1840 Une éolienne, comme je vous dis, c'est vraiment le facteur vent, c'est le combustible, en fin de compte, le gisement éolien, c'est ça qui est important. C'est en moyenne trente-cinq pour cent (35 %) qu'on remarque.

PAR LE PRÉSIDENT :

1845

Merci. Monsieur Caisse.

PAR M. YANICK CAISSE :

1850

La moyenne est peut-être élevée, il faudrait peut-être s'interroger sur les parcs éoliens qui sont déjà actifs, en action au Québec, parce que si on regarde la place, comme je vous disais, au Maroc, qui est la plus venteuse, on avait trente-huit (38 %), si on regarde, mettons en Allemagne, on est à dix-huit (18 %). En tout cas, j'imagine qu'en Allemagne, ils ont mis ça peut-être sur le bas de la côte, je sais pas.

1855

PAR LE PRÉSIDENT :

1860

En fait, comme je disais, vous savez, une moyenne, ça dit puis ça dit pas beaucoup de choses, il y a toujours des écarts par rapport à la moyenne. Donc c'est certain que c'est un chiffre qui donne une indication, mais c'est pas une valeur, parce que chaque parc, selon ses caractéristiques, va avoir un facteur différent, de ce que je comprends.

PAR M. YANICK CAISSE :

1865

Bien, je voulais avoir une idée par rapport aux parcs similaires. Parce que là, comme c'est là, nous autres, on marche avec des données qui sont théoriques, mais par contre, concrètement, ça aurait été bien d'avoir des références. Là, on n'en a pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

1870

Monsieur Fafard, je pense, il nous disait qu'il y avait un parc similaire que vous avez mentionné, je ne me rappelle plus lequel?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1875

Viger-Denonville qui est à Rivière-du-Loup.

PAR M. YANICK CAISSE :

1880

C'est pas la même place qu'ici. On n'est pas dans le même secteur. Même pas la même qualité de vent. En tout cas!

L'autre question que j'avais! Quels sont les avantages des nacelles MM-92 et les inconvénients, leurs faiblesses?

1885

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fafard, est-ce que vous pouvez répondre? En fait, vous avez commencé tout à l'heure par expliquer au niveau des choix d'équipements, le choix technologique, est-ce qu'il y a certains avantages, des désavantages d'utiliser la technologie?

1890

PAR M. MARCEL FAFARD :

Servion ou REpower, pour la qualité de vent qu'on avait, classe C, la machine, pour eux, c'était la MM-92, bon.

1895

Honnêtement, Enercon, je ne m'en souviens plus, le type. Peut-être que monsieur Tremblay peut répondre, je ne sais pas s'il s'en souvient. Il y avait deux (2) types adaptés à des vents de notre classe C comme on disait ici.

1900

Et le choix s'est porté, c'est une question financière. Il y a le coût d'achat, les coûts d'entretien, oui, mais le coût de construction. Et je vous répète, Enercon – mais c'est tout à cent mètres (100 m), allez voir à Saint-Rémi, ce sont des tubes en béton, par rapport à des tubes d'acier, on parle d'un facteur d'un peu plus que trois point cinq (3,5) de facteur poids.

1905

Et comme on est sur des fondations sur pieux, imaginez que les coûts de fondations explosaient, bien, beaucoup plus élevés que la REpower. Donc, quand on a fait un choix, on a fait REpower.

1910

PAR LE PRÉSIDENT :

Il y avait pas une énorme quantité de compagnies de modèles?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1915

Non.

PAR LE PRÉSIDENT :

À cause en fait du vent que vous aviez, les conditions de sol, géotechniques, faisaient en sorte que votre choix s'est orienté...

1920

PAR M. MARCEL FAFARD :

1925 Production économique, c'était la Servion, MM-92.

PAR M. YANICK CAISSE :

1930 Est-ce qu'au Québec, il y a des éoliennes qui sont simplement à engrenage ou il y a des éoliennes aussi à aimant?

PAR LE PRÉSIDENT :

1935 Je peux poser la question peut-être à Hydro-Québec Distribution, monsieur Scully.

Monsieur Scully, est-ce que vous avez une réponse à ce sujet?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1940 Oui monsieur le Président. Au Québec, on voit deux (2) types de technologies. On voit celle qui est type REpower ou GE qui est avec engrenage.

Et vous avez celle aussi de Enercon qui est entraînement direct et on pourrait dire aimant, oui.

1945

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc est-ce qu'il y a des désavantages-avantages de choisir un ou l'autre?

1950 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Écoutez, vraiment, c'est selon le choix des promoteurs, tout dépendant qu'est-ce qu'ils reçoivent, qu'est-ce qu'ils ont besoin, les vents, les localisations, les types, le coût aussi.

1955 C'est sûr et certain qu'il y a des machines qui sont de technologie différente, mais c'est un produit vendeur. C'est comme aller acheter une Buick versus une Audi.

PAR LE PRÉSIDENT :

1960 En termes d'entretien, est-ce que vous savez s'il y en a un qui exige plus d'entretien?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

1965 Écoutez, je peux pas vous parler de ça, ça, c'est plutôt des données commerciales. Hydro-Québec ne juge pas de la capacité d'entretien d'une ou l'autre de ces machines-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1970 Monsieur Fafard, est-ce que les questions d'entretien, ça a aussi été un facteur dans le choix de votre technologie?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1975 Oui. On a des extrapolations selon les fabricants, et c'est des éléments qui ont été considérés pour le choix final, pour contrôler nos coûts.

Et honnêtement, nous, on arrivait que le coût d'entretien de Senvion qu'on a choisi était un peu plus élevé que Enercon.

1980 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais par rapport aux autres avantages?

PAR M. MARCEL FAFARD :

1985 C'était vraiment minime comme différence, c'était pas grand-chose sur vingt (20) ans, mais compte tenu des coûts de construction, les bases, c'est là qu'il y a un débalancement économique qui s'est fait.

1990 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous ajouter autre chose, monsieur Tremblay?

PAR M. FRÉDÉRIC TREMBLAY :

1995 Juste une petite précision pour répondre, monsieur le Président, directement à la question de monsieur!

2000 Donc la réponse, c'est non, il n'y a pas d'aimant permanent dans les turbines que l'on retrouve au Québec, autant du côté de GE et REpower que Enercon.

Donc Enercon, pour apporter une précision à ce que monsieur Scully a dit, c'est une machine effectivement à entraînement direct, mais la magnétisation est obtenue à partir d'électroaimants, donc par un courant dans un bobinage de cuivre. Donc c'est comme ça que le champ magnétique est créé, et non pas à partir d'un aimant permanent.

2005

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Caisse?

2010

PAR M. YANICK CAISSE :

Non, c'est bien les réponses que j'ai eues. Mais c'est juste qu'il y a une tendance auprès des compagnies à aller vers les aimants, parce que question d'efficacité. Tantôt, monsieur Fafard parlait que le coût d'entretien, c'est sûr, en anglais, les "gear box", l'engrenage est plus dispendieux, et les risques d'incendie, c'est une chose.

2015

Mais c'est pas ça que je voulais savoir. Le type qu'on avait, si on n'a pas de type à aimant, c'est une autre chose, parce qu'on sait que les éoliennes avec aimant qui sont en hausse, de plus en plus en demande, nécessitent beaucoup de terres rares, les terres rares comme le néodyme. Mais je suis content d'apprendre qu'il y en a pas trop au Québec, qu'il n'y en a pas pour l'instant.

2020

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis si vous avez des éléments ou des suggestions à faire ou quoi que ce soit, bien dans votre mémoire aussi vous pourrez nous le présenter.

2025

PAR M. YANICK CAISSE :

OK, merci.

2030

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

2035

2040

FERNAND GIGNAC

PAR LE PRÉSIDENT :

2045 J'inviterais maintenant monsieur Fernand Gignac.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2050 Est-ce que la MRC installera le mât de cent mètres (100 m) d'une valeur de trois cent mille dollars (300 000 \$) avant que le BAPE rende sa décision?

PAR LE PRÉSIDENT :

2055 Monsieur Fafard, à quel moment est-ce que vous prévoyez installer le mât?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2060 Actuellement, oui, le contrat est donné, puis on prévoit l'installation opérationnelle, quelque chose comme la mi-août cette année.

PAR LE PRÉSIDENT :

La mi-août, donc avant la remise du rapport au ministre.

2065 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

2070 Ça veut dire que supposons que vous renversez, vous ne donnez pas la permission de s'installer, ils vont dépenser trois cent mille dollars (300 000 \$) sans que vous ayez donné votre accord au projet, si je comprends bien?

PAR LE PRÉSIDENT :

Écoutez, je vous laisse faire la déduction. Est-ce que vous avez une deuxième question?

2075 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Oui, bien c'est ça. Parce que je trouve ça drôle qu'on dépense trois cent mille dollars (300 000 \$) sans qu'on ait le OK de le faire. C'est notre argent, monsieur le Président.

2080 Je trouve que c'est pas correct de faire des démarches sans avoir au préalable le permis de faire le projet. C'est trois cent mille dollars (300 000 \$). Vous me comprenez?

PAR LE PRÉSIDENT :

2085 Je vous comprends, mais en deuxième partie, le 17 juin, vous venez nous dire tout ça.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2090 Parfait, merci. Quel est le pourcentage que représentent les municipalités en population, Yamaska, Saint-Robert et Saint-Aimé par rapport à l'ensemble de la MRC Pierre-De Saurel?

PAR LE PRÉSIDENT :

2095 Je vais poser la question à monsieur Dion, je sais pas si vous êtes en mesure de nous répondre sur des populations. Sinon, j'irai voir le promoteur aussi.

PAR M. MARIO DION :

2100 Il faudrait que je vérifie les données, monsieur le Président. Les chiffres, je ne les ai pas par cœur, je m'excuse.

PAR LE PRÉSIDENT :

2105 Monsieur Fafard, est-ce que vous avez les données?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2110 Écoutez, dans l'étude d'impact, à la page 52, la population de Saint-Robert, on parle, en chiffres 2011, mille sept cent quatre-vingt-quatorze (1794) de population, Saint-Aimé cinq cent cinq (505) et Yamaska mille six cent quarante-quatre (1644), sur une population de cinquante mille neuf cents (50 900).

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2115 Ça donne à peu près huit pour cent (8 %) de la population de toute la MRC. Ça donne quatre mille (4000) personnes sur cinquante mille (50 000).

PAR LE PRÉSIDENT :

2120 Vous parlez des municipalités qui sont touchées directement?

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2125 Oui, oui, oui. Ça donne huit pour cent (8 %) de cinquante mille (50 000) de population, puis à entendre parler hier, ils disaient qu'ils ont fait trois (3) assemblées ici, que tout le monde était d'accord, mais ça représentait seulement huit pour cent (8 %) de la population. Parfait, merci!

PAR LE PRÉSIDENT :

2130 La question, c'est de savoir combien d'habitants.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2135 C'est ça, c'est huit pour cent (8 %) de la population que les trois (3) petites villes représentent.

Est-ce que Hydro-Québec nous garantit la rentabilité du projet?

PAR LE PRÉSIDENT :

2140 Hydro-Québec?

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2145 Oui, parce que ça fait plusieurs fois, on a vu dans les journaux qu'ils laissent entendre que Hydro-Québec garantit la rentabilité du projet.

Est-ce que Hydro-Québec garantit la rentabilité du projet?

2150 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vais poser la question à monsieur Scully.

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

2155 Monsieur le Président, Hydro-Québec ne garantit pas la rentabilité du projet, ce n'est pas son rôle.

Son rôle, c'est d'acheter l'électricité provenant du promoteur.

2160 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Dans le fond, ce que vous garantissez, c'est l'achat?

2165 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

C'est l'achat.

PAR LE PRÉSIDENT :

2170 C'est pas la rentabilité.

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

Oui.

2175

PAR M. MARCEL FAFARD :

Monsieur le Président, à ma connaissance, jamais on a affirmé que Hydro-Québec garantissait une rentabilité. On a un contrat de vingt (20) ans signé avec Hydro-Québec avec un prix de vente fixé.

2180

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais je pense que la question de monsieur Gignac, il veut connaître, il veut savoir ce qu'il en est, mais vous voyez dans le fond que Hydro-Québec garantit l'achat, mais pour ce qui est de la rentabilité, ça appartient à ce moment-là au promoteur du projet.

2185

PAR M. FERNAND GIGNAC :

C'est parce que j'ai beaucoup d'enregistrement de télévision comme quoi les maires ont dit que Hydro-Québec garantissait la rentabilité. C'est enregistré noir sur blanc sur vidéo.

2190

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais vous voyez, monsieur Gignac, ici, il faut avoir les choses les plus vérifiées possibles.

2195

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2200

Lui, il dit qu'il ne l'a jamais dit, puis moi, je l'ai d'enregistré. Ça fait que, merci!

Une autre question ou bien si je continue?

PAR LE PRÉSIDENT :

2205

Je vais vous laisser vous réinscrire, j'ai une autre personne après vous.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

2210

Parfait.

MAURICE SÉGUIN

2215

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais monsieur Maurice Séguin s'il vous plaît.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

2220

J'ai juste une petite question. Par contre, quand je regarde l'éolienne par rapport au sol puis aux nuages, je commence à avoir le vertige un peu, alors peut-être changer d'image!

2225

Ma question, c'est : À l'exception de monsieur Boisvert, sur les membres du panel de la MRC, puis incluant les autres personnes, combien sont des employés permanents?

PAR LE PRÉSIDENT :

2230

De quoi?

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

De la MRC.

2235 **PAR LE PRÉSIDENT :**

De la MRC. Monsieur Boisvert, est-ce que vous pouvez nous dire combien d'employés la MRC compte, excluant bien sûr le conseil d'administration, excluant les douze (12) maires?

2240 Excluant les maires, on s'entend? Vous dites les employés?

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Oui, parce qu'il y a des consultants.

2245

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc des employés permanents, si on veut.

2250 **PAR M. MAURICE SÉGUIN :**

Oui, des employés permanents de la MRC.

PAR M. DENIS BOISVERT :

2255

Qui sont ici cet après-midi?

PAR LE PRÉSIDENT :

2260

Ici ou en général?

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

Non, qui sont assis ici, qui étaient sur le panel, les huit-neuf (8-9) qui sont là.

2265

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Alors monsieur Boisvert.

2270 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Assis en avant, il y a moi-même et monsieur Dion.

PAR M. MAURICE SÉGUIN :

2275

OK, merci.

DENIS LEDUC

2280

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant monsieur Denis Leduc s'il vous plaît.

2285

PAR M. DENIS LEDUC :

J'ai deux (2) questions par rapport à la faune.

2290

Premièrement, est-ce que pour compenser, le ministère pourrait pas nous fournir des nichoirs de chauves-souris à ceux qui le désirent aux alentours du parc?

PAR LE PRÉSIDENT :

2295

Mais peut-être juste avant, on va poser un peu le portrait de qu'est-ce qui se passe avec les chauves-souris au niveau des impacts, puis on va revenir sur les modes de compensation dont vous parlez, comment on peut atténuer les impacts qu'il va y avoir.

2300

Donc peut-être monsieur Fafard, je vois que monsieur St-Georges s'installe, donc peut-être nous faire un premier portrait, expliquez-nous un peu qu'est-ce qu'il en est pour les chauves-souris par rapport aux études que vous avez faites jusqu'à maintenant.

PAR M. MARIO ST-GEORGES:

2305

Merci monsieur le Président. Alors dans le cas des chauves-souris, il y a une étude d'avant-projet qui a été conduite selon un protocole qui a été approuvé par le ministère.

2310

Ce que l'étude a considéré, la migration des chauves-souris et les chauves-souris qui sont en période de reproduction. Ce qui a été relevé dans la zone d'étude, c'est la présence de toutes les espèces de chauves-souris qu'on retrouve au Québec, la plus abondante étant la grande chauve-souris brune qui est une espèce résidente.

2315 La façon dont on fait ce type d'inventaire là, c'est qu'on utilise des appareils qui enregistrent les cris d'écholocation, donc les cris inaudibles à l'oreille humaine que les chauves-souris émettent pour localiser leur proie et se localiser dans l'espace. Donc on a des appareils qui permettent de faire ces enregistrements-là.

2320 Et ce qu'on a obtenu comme résultat aux différents stations, c'est en moyenne un taux de passage qui était de l'ordre de point neuf (0,9) cri qu'on a enregistré comme taux de passage, ce qui était un taux, comparativement à d'autres mesures qui avaient été faites dans des parcs éoliens avec la même technologie, mais dans des habitats différents, qui était un petit peu inférieur à ce qu'on avait observé.

2325 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Le taux d'enregistrement, c'est le taux d'enregistrement à l'heure, c'est ça?

PAR M. MARIO ST-GEORGES:

2330 Oui, exactement. Et donc qui était un peu inférieur à ce qu'on avait mesuré avec la même technologie dans d'autres parcs éoliens au Québec.

Donc ça, c'est comme notre état de référence qui a été établi.

2335 Maintenant, pour ce qui est de l'évaluation des impacts, en fait, il faut considérer différents facteurs qui vont de l'emplacement des éoliennes qui considère à la fois, d'une part, la perte d'habitat – le type d'impact qu'on peut avoir en fait sur les chauves-souris, c'est la perte d'habitat, c'est-à-dire lorsque les chauves-souris ne sont pas en vol, elles sont au repos, généralement les chauves-souris vont être au repos dans des boisés.

2340 Donc il fallait considérer la perte d'habitat dans un premier temps.

2345 Ensuite de ça, donc ça, c'est plus un impact qui peut se produire en période de construction. Dans le cas qui nous occupe, il y a pas de déboisement de prévu dans le cadre du parc éolien, donc il n'y a pas de pertes d'habitat pour les chauves-souris qui sont prévues.

Ensuite de ça, il peut y avoir un dérangement, mais les travaux vont se faire de jour, donc ne devraient pas interférer avec les déplacements des chauves-souris ou avec leur alimentation.

2350 Ensuite de ça, en période d'opération, généralement les impacts qu'on considère sur les chauves-souris, c'est soit une mortalité possible par collision ou encore ce qu'on appelle par barotraumatisme où essentiellement ce qui se passe, c'est que dans le vortex de l'éolienne, il peut

2355 y avoir un changement de pression brusque qui fait en sorte que s'il y a des chauves-souris qui passent dans ce secteur-là, la chute de pression cause effectivement une dépression des poumons et la chauve-souris peut mourir.

2360 Donc ça, c'est une nouvelle hypothèse qui explique les mortalités de chauves-souris qu'on a observées où il n'y avait pas de signe apparent de blessure sur les chauves-souris. On cherchait à expliquer ça, ça a été découvert vers la fin des années deux mille où on a considéré cette hypothèse-là.

2365 Donc pour atténuer les impacts du projet, le premier élément, c'est de considérer est-ce que le parc éolien est installé dans un couloir particulièrement utilisé par les chauves-souris! Par exemple, on sait que les chauves-souris, pour se déplacer, utilisent des vallées lorsque le relief est plus ou moins montagneux, ils ont tendance à utiliser les vallées par exemple.

Dans le cas qui nous occupe, ce type de couloir de déplacement là n'a pas été révélé par l'étude.

2370 Dans un deuxième temps, on sait que les chauves-souris ont tendance davantage à utiliser les lisières boisées, donc l'interface entre les champs et les boisés. En Montérégie, on a montré que la bande, l'utilisation plus importante que les chauves-souris peuvent faire pouvait aller jusqu'à une centaine de mètres.

2375 En Ontario, on a davantage des mesures, des études de maîtrise faites en 2012-2013, donc des études très récentes ont montré que les chauves-souris étaient davantage, se déplaçaient davantage dans une bande qui était de l'ordre de quarante (40 m) à cinquante mètres (50 m) de part et d'autre, si je peux dire, donc autant dans la zone ouverte que dans la zone forestière. C'était des zones qui étaient davantage fréquentées.

2380 Ce qui fait que pour tenter de réduire le risque de collision, on a considéré, c'est pas encore une norme, mais les gens du ministère nous ont informés que d'installer les éoliennes à plus de cent quarante mètres (140 m), c'était ce qui était souhaitable, disons suggéré au Québec. En Ontario, par exemple, le même genre de recommandation établit cette borne-là à cent vingt mètres (120 m).

2385 Ce qui fait que toutes les éoliennes actuellement dans le parc, sauf l'éolienne PS-07 sont toutes à plus de cent quarante mètres (140 m) des boisés. Donc ça, ça diminue déjà le risque d'effet.

2390 Pour ce qui est de l'éolienne PS-07, celle-ci a été installée à moins de cent quarante mètres (140 m), en fait à peu près à une soixantaine de mètres d'une petit boisé de deux point huit

hectares (2,8 ha) qui représente à peu près, on me corrigera, j'ai pas le pourcentage précis en tête, mais un très faible pourcentage des zones boisées qu'on retrouve dans la zone d'étude.

2395

Maintenant, il est question que cette éolienne-là puisse être déplacée, elle se retrouverait à être à une centaine de mètres du coin de la parcelle boisée, donc on s'approche vraiment de la recommandation de cent quarante mètres (140 m) qu'on souhaite pour ça.

2400

Donc c'est un peu le topo qu'on peut dresser au niveau des chauves-souris.

Évidemment, pour compléter mon intervention, il y a un suivi qui est exigé et qui va être réalisé, qui va nous permettre donc de déterminer, d'une part, les taux de mortalité qu'on mesurera dans le Parc éolien Pierre-De Saurel et qui permettra également de déterminer si, le cas échéant, si des mesures d'atténuation spécifiques doivent être mises en place de concert avec les gens du ministère.

2405

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc ça amène plusieurs petites questions. Juste avant d'aller plus loin, donc vous, monsieur Leduc, en fait votre question, c'est de savoir quelles sont les mesures qui sont proposées pour pallier aux impacts, c'est un peu ça?

2410

PAR M. DENIS LEDUC :

C'est de savoir si le ministère de la Faune serait prêt à nous fournir, à ceux qui en veulent, des nichoirs de chauves-souris, pas pour faire un commerce, mais ceux qui en veulent, si c'est possible.

2415

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc monsieur Drouin, on a fait un peu un portrait, je vais revenir sur certains aspects techniques, mais peut-être pour répondre maintenant à monsieur Leduc.

2420

Est-ce qu'il y a des ententes avec les citoyens qui peuvent se faire pour par exemple pallier à des mortalités ou à des impacts sur les chauves-souris, même sur les oiseaux aussi tant qu'à y être?

2425

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Bien, je vais répondre d'abord au niveau des nichoirs.

2430

2435 Un nichoir à chauves-souris, pour l'instant, toutes les expérimentations qu'on a faites, c'est pas particulièrement concluant, les nichoirs artificiels. Ils sont très peu utilisés, ceux qu'on a suivis. Ça demande vraiment des conditions très particulières, puis le fait d'en distribuer à des citoyens, on ne pense pas que ce serait très efficace nécessairement pour permettre aux chauves-souris de nicher.

2440 Puis dans le cas du parc éolien actuellement, il n'y a pas nécessairement de déboisement de prévu non plus, donc on parle pas d'une problématique au niveau des sites de nidification en tant que tels.

PAR LE PRÉSIDENT :

2445 OK. Donc pour l'instant, ce n'est pas quelque chose qui est considéré au moment où on se parle?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

2450 Non.

PAR LE PRÉSIDENT :

2455 J'aimerais peut-être revenir sur certains points, monsieur St-Georges, si vous permettez!

2460 En fait, ce qu'on a compris dans les données, les relevés qui ont été faits des chauves-souris, il y avait le fameux syndrome du museau blanc. Bon, on comprend que ce syndrome-là est apparu ou en fait est connu depuis peu de temps et souvent, on a vu dans vos échanges avec le promoteur, il y avait cette question qui revenait comme étant, est-ce que c'est représentatif, les données qu'on a maintenant, du fait que maintenant c'est ce syndrome-là qui a dispersé un grand nombre de chauves-souris.

2465 Est-ce que vous pouvez nous expliquer un peu c'est quoi ce syndrome-là et quel impact que ça l'a eu, puis par rapport aux données qu'on a actuellement, est-ce que c'est représentatif de la situation réelle?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

2470 Bon, le syndrome du museau blanc, c'est une maladie fongique, donc de champignon qui affecte les chauves-souris.

2475 Le champignon affecte principalement les espèces résidentes, donc la grande chauve-souris brune, la petite chauve-souris brune, bon, plusieurs espèces. Il y a trois (3) espèces au Québec qui sont migratrices, les cinq (5) autres sont résidentes.

Mais les chauves-souris migratrices sont également affectées mais dans une moindre proportion.

2480 La maladie est apparue au Québec autour de 2010, mais le progrès de la maladie est quand même assez impressionnant. Donc il y a eu des chutes de populations qui sont relativement importantes mais qui sont difficiles à quantifier.

2485 Au niveau des discussions qui ont eu lieu avec le promoteur, c'est pas nécessairement dans la représentativité de leurs inventaires mais plus dans les conclusions qu'ils vont tirer de ces inventaires-là.

2490 Comme monsieur St-Georges l'a dit, ils ont des taux de détection de chauves-souris qui sont légèrement inférieurs aux autres parcs éoliens, mais les parcs qu'ils ont utilisés, pour se comparer, c'est tout des parcs qui ont réalisé leurs inventaires avant 2010, donc on peut penser qu'entre 2010 et aujourd'hui, il y a eu des diminutions des populations.

Donc si on détecte un nombre plus faible de chauves-souris, ça veut pas dire qu'on a une densité plus faible de chauves-souris que dans d'autres parcs éoliens.

2495 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc au niveau comparaison des autres parcs existants antérieurs à cette maladie, donc c'est là que votre questionnement se pose?

2500 **PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

Tout à fait.

2505 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais par rapport aux inventaires qui ont été faits, la méthodologie et tout ça, les protocoles ont été respectés, ça correspond à vos exigences en matière d'inventaires?

2510 **PAR M. ÉTIENNE DROUIN :**

Au niveau des inventaires préconstruction, oui, tout à fait.

PAR LE PRÉSIDENT :

2515 Il y a peut-être un autre point aussi, mais en fait la question s'est posée dans la dernière série de questions qui a été adressée au promoteur. Il y avait des mesures, exemple, je peux peut-être vous en citer quelques-unes, on parle de mesures d'atténuation qui devraient être proposées par l'initiateur, par le promoteur, pour minimiser les impacts cumulatifs.

2520 On parle de considérer l'impact appréhendé par rapport à ce qui se fait dans la littérature. On cite entre autres Arnett et AL en 2011. On parle aussi du secteur Faune qui souhaite l'analyse des impacts cumulatifs encore une fois.

2525 Donc il y a une série d'éléments et à ça, la réponse, en fait on n'a pas eu la suite, en fait on a eu la réponse du promoteur qui s'engageait, qui notait ces éléments-là.

Vous, c'est quoi, est-ce que c'est des exigences que vous demandez? Quelle est votre position par rapport à ces questions?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

2530 Bien, ça va un petit peu dans le même sens que ce que j'ai expliqué pour les oiseaux tantôt. Dans la même étape où on va établir le protocole de suivi des mortalités, il devra y avoir déjà des mesures d'atténuation qui sont prévues, dans le sens qui pourraient être appliquées dans le cas de mortalités importantes.

2535 Dans les différentes mesures d'atténuation qui peuvent être prévues par exemple, puis dans l'état du Maine où ils ont vraiment pris la menace entre autres du syndrome du museau blanc couplée aux mortalités des éoliennes, ils ont vu que c'était deux (2) facteurs de mortalité qui pouvaient, ensemble combinés, considérer une menace pour les espèces de chauves-souris.

2540 Donc pour tout parc éolien, et ça, c'est dès le départ de l'exploitation, ils imposent des mesures d'atténuation qui sont, dans le fond, dans les périodes d'activité des chauves-souris, donc une demi-heure ($\frac{1}{2}$) après le coucher du soleil à une demi-heure ($\frac{1}{2}$) avant le lever du soleil, les éoliennes, au lieu de, par exemple, démarrer à trois mètres-seconde (3 m/s) de vitesse de vent, vont démarrer seulement, le chiffre exact au Maine, c'est entre cinq (5 m/s) et six mètres par seconde (6 m/s).

2550 Les éoliennes, en démarrant à cette vitesse de vent là, c'est une vitesse de vent qui limite l'activité des chauves-souris. Donc en enlevant cette période de plage de vitesse de vent là, c'est des vitesses de vent qui sont moins efficaces pour la production, puis qui permettent de protéger les activités des chauves-souris.

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais ça, c'est des éléments qui vont être examinés à quel moment, donc à l'étape?

2555

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

À l'étape où on va préparer le protocole de suivi des éoliennes.

2560

PAR LE PRÉSIDENT :

Je vais vous poser quand même une question pour le suivi, parce que dans le fond, on essaie de s'imaginer suivre la mortalité d'une chauve-souris, c'est pas évident dans un champ de maïs!

2565

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Non.

2570

PAR LE PRÉSIDENT :

Comment vous procédez? Je comprends que visuellement, bon, la chauve-souris tombe dans le champ, il me semble que c'est difficile à observer.

2575

Comment les protocoles se font pour avoir quand même un suivi?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Les protocoles de suivi comprennent toujours plusieurs, c'est pas seulement une recherche de carcasses, il y a d'autres facteurs qui sont mesurés.

2580

D'abord, il y a un test de persistance des carcasses. Donc on utilise des carcasses fraîches de chauve-souris ou d'animal équivalent qu'on dépose au sol, puis qu'on va vérifier régulièrement si la carcasse est encore présente, donc si ça n'a pas été ramassé par un charognard ou des choses comme ça.

2585

Ça, ça nous permet de valider si notre intervalle de recherche de mortalité est bon. Donc si après trois (3) jours, on ne trouve plus de carcasse puis qu'on va voir nos mortalités seulement aux sept (7) jours, bien, on risque d'en manquer beaucoup.

2590

Donc les suivis sont ajustés en fonction de ça, puis les résultats des suivis aussi, ce qui permet de calculer les taux de mortalité complets du parc après une période de temps.

PAR LE PRÉSIDENT :

2595

Donc le taux de mortalité qu'on obtient dans ces suivis tient compte, si on veut, de la difficulté ou du facteur de l'observateur?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

2600

Oui, bien, c'est ça. Puis il y a un autre facteur qui est l'efficacité des observateurs. Donc les observateurs, il y a une tierce personne qui, de façon aléatoire, va déposer des fausses carcasses à des endroits, qui va mesurer le taux de repérage de ces carcasses-là.

2605

Donc on est capable de mesurer une efficacité des observateurs, puis cette efficacité-là est prise en compte aussi dans le calcul total du taux de mortalité.

PAR LE PRÉSIDENT :

2610

Puis le suivi, vous recommandez quoi, c'est à la mise en service, c'est sur combien d'années, est-ce qu'il y a une période?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

2615

Il faut voir, pour le suivi des mortalités, il y a deux (2) protocoles au ministère. Il y a celui de 2008 qui est applicable à tous les parcs éoliens des derniers appels d'offres.

Le nouvel appel d'offres qui vient de sortir doit se conformer au protocole de 2013 qui est un autre protocole.

2620

PAR LE PRÉSIDENT :

Celui actuellement du projet, c'est l'appel d'offres de 2009, donc lui a quel protocole à ce moment-là?

2625

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

2008. Pour le protocole de 2008, c'est un suivi qui est sur les trois (3) premières années du parc, donc sur les périodes de migration et de reproduction des chauves-souris.

2630

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc sur trois (3) ans. Mais ça, la fréquence, est-ce que c'est à tous les mois, c'est quoi la fréquence?

2635

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Bien en fait, c'est une période durant l'été de façon continue. Le nombre de semaines exact, je ne me rappelle plus, mais ça tourne autour de, je pense, je me trompe peut-être, trente-deux (32) semaines de suivi.

2640

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Puis en termes de document, parce que vous parlez du document, ce document-là, ce serait intéressant qu'à la Commission on puisse le déposer, le document de 2008, le protocole.

2645

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Oui.

2650

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis est-ce qu'il y a d'autres documents que le ministère, le secteur Faune a préparés par exemple comme ligne directrice pour tout ce qui a rapport avec les éoliennes, l'emplacement, pour les chauves-souris en particulier, est-ce qu'il y a d'autres documents qui ont été faits à part le protocole de suivi?

2655

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Il y a le protocole de suivi, le protocole d'inventaire. À ma connaissance, non, à part, il y a ce qui se retrouve dans les appels d'offres d'Hydro-Québec.

2660

PAR LE PRÉSIDENT :

Pour les documents sur les questions agricoles, le code de référence, c'est de ça dont vous parlez?

2665

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

Oui, c'est ça. À ma connaissance, il n'y a pas d'autres documents.

2670

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais dans le code de référence, est-ce qu'on fait référence aux chauves-souris, monsieur Scully?

2675

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

Monsieur le Président, à ma connaissance, non.

2680

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est plus les questions agricoles et les chemins forestiers et tout ça?

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

2685

C'est ça, les terrains, les propriétés de terrains.

PAR LE PRÉSIDENT :

2690

OK. Peut-être si jamais, en tout cas vous pouvez vérifier de votre côté, si vous voyez qu'il y a des choses qui peuvent nous être utiles pour compléter.

Peut-être un autre élément par rapport aux suivis! Je peux pas vous dire exactement dans quel document, mais on parlait que les suivis seraient confidentiels.

2695

Là, je le fais de façon globale, je parle pas juste des suivis chauves-souris, mais des suivis des oiseaux, la question s'adresse aussi à monsieur Messely du ministère du Développement durable, c'est quoi la raison, pourquoi on demande à ce que le suivi soit confidentiel?

2700

PAR M. LOUIS MESSELY :

Oui monsieur le Président, c'est pratiquement une question qu'on pourrait renvoyer aux différents promoteurs québécois.

2705

Généralement, ce qu'ils nous disent, c'est principalement les données méthodologiques qu'ils préfèrent garder confidentielles.

Je pense pas que la plupart ait des contraintes à divulguer les résultats, c'est plus pour la méthode, la méthodologie utilisée. Jusqu'ici, c'est la raison qu'on nous a donnée.

2710

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fafard, est-ce que ça répond un peu, est-ce que c'est un peu ça pourquoi vous voulez pas les rendre publics, les suivis, question de méthodologie?

2715

PAR M. MARCEL FAFARD :

Pour l'instant, ça, c'est un élément qui n'a pas été discuté, non.

2720

PAR LE PRÉSIDENT :

Parce qu'en fait, la question, je vous la pose, parce que dans les documents, on voit souvent, bon, on dit, le promoteur lui-même, vous dites, appliquer les données de tel parc, comme par exemple dans le cas en particulier, vous dites appliquer s'ils sont disponibles les suivis du projet éolien Montérégie, parce qu'il est similaire, mais sauf que si ces suivis-là sont confidentiels, c'est difficile pour un promoteur de les appliquer.

2725

Donc j'essaie de voir de quelle manière, si vous demandez d'appliquer un suivi à un promoteur, s'ils ne sont pas accessibles, bien, pour lui ça devient difficile.

2730

Mais ce que je comprends, c'est que les méthodologies seraient, si on veut, en général, seraient confidentielles; par contre, les résultats pourraient, eux autres, être publics?

PAR M. LOUIS MESSELY :

Oui, oui, exact. D'ailleurs, ça va dans le sens de la nouvelle que je vous annonçais hier soir, que nous allons avoir dans les prochaines semaines le sommaire des résultats de suivi préparé pour le Parc éolien Montérégie qui sont en train d'être préparés présentement.

2735

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fafard, est-ce que vous, vous pouvez vous engager à les rendre publics, vos suivis?

2740

PAR M. MARCEL FAFARD :

Ah, je n'ai pas cette autorité-là, ça va être le conseil d'administration.

Les suivis, je crois que oui, parce que moi, ce que j'en sais, les discussions, c'est qu'il va y avoir un protocole qui va être négocié et qu'on va s'entendre avec le ministère.

2745

2750

Peut-être que la méthodologie peut être confidentielle dans le sens grand public, mais elle ne sera pas faite en catimini, elle va être faite en accord avec les gens du ministère.

PAR LE PRÉSIDENT :

2755

Mais moi, quand je parle de suivis confidentiels, je parle de résultats qui vont être accessibles à la population.

2760

Par exemple, quelqu'un dit, bien moi, je vais sur le site du ministère ou chez vous, le site du promoteur, puis je veux aller voir les résultats de suivis par exemple sur le taux de mortalité des oiseaux.

2765

Au-delà du fait comment vous allez procéder, bien, dire, vous voyez mon résultat, j'ai tant de mortalités par éolienne par année, voilà, ce genre de donnée là, factuelle on s'entend, mais qui est accessible à la population. Est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2770

Nous, l'engagement qui a été pris au conseil d'administration du Parc éolien, c'est qu'il y a un comité de suivi qui est composé de plusieurs personnes. C'est eux qui vont avoir les données. Est-ce qu'ils décideront pour une raison que je peux pas dire...

PAR LE PRÉSIDENT :

2775

Pour l'instant, vous ne pouvez pas vous avancer.

PAR M. MARCEL FAFARD :

2780

Je ne peux pas m'avancer sur quelle décision ils prendront, ces gens-là. Mais il va y avoir des représentants du public, des représentants des agriculteurs, des municipalités, donc ça va être connu quand même par plusieurs personnes.

PAR LE PRÉSIDENT :

2785

Puis le comité de suivi dont vous parlez, bon vous dites des agriculteurs, vous avez nommé rapidement les gens, est-ce que vous pouvez peut-être nous en parler un peu plus? Ça va être en tout temps, pendant la construction, l'exploitation?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2790

On s'est engagé, on a un comité de suivi dès le début de la construction et pendant toute l'opération, et même jusqu'au démantèlement. C'est ça l'engagement du promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT :

2795

Puis ce comité-là est composé de qui, vous dites, il y a quatre (4) grands groupes que vous avez nommés, les agriculteurs, le promoteur évidemment, le ministère?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2800

Bon, le suivi des activités de construction, des questions de la population, recommandations à la société en commandite.

Ensuite, vous avez les membres proviendront de différents secteurs d'activité de la région, des représentants de citoyens.

2805

PAR LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites différents secteurs d'activité, peut-être à titre d'exemple, on parle de quoi, d'organismes?

2810

PAR M. MARCEL FAFARD :

Bien premièrement les municipalités, les agriculteurs, les représentants peut-être de groupes environnementaux, parce qu'il va y avoir une ouverture. On peut pas mettre un comité de cent (100), mais il va y avoir sept-huit (7-8) personnes, comme dans beaucoup de comités de suivi de différents projets où il y a des impacts sur l'environnement.

2815

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ce comité-là va aussi gérer les plaintes?

2820

PAR M. MARCEL FAFARD :

Oui, il va y avoir un site, il va y avoir une ligne téléphonique, et c'est eux qui vont s'occuper que les plaintes soient gérées. Je pense pas que ce soit eux qui vont s'occuper de la plainte, mais ils vont faire un suivi.

2825

PAR LE PRÉSIDENT :

2830

Non, on comprend, mais ils vont faire le suivi des plaintes.

PAR M. MARCEL FAFARD :

2835

Le suivi des activités, le suivi des questions, recommandations à la société en commandite qui est le conseil d'administration.

PAR LE PRÉSIDENT :

2840

Là actuellement, il n'est pas en place, il va être en place au moment du démarrage des travaux puis jusqu'au démantèlement?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2845

Je pense que le conseil d'administration veut le mettre en place à partir de septembre-octobre, très prochainement.

PAR M. DENIS BOISVERT :

2850

Effectivement, on en discute de plus en plus au comité. Il y a une ébauche qui a été présentée au conseil d'administration, et puis c'est pour être opérationnel à très court terme.

Et la volonté du CA, un peu en continuité de ce que monsieur Fafard disait, c'est que c'est vraiment pour assurer une bonne communication durant la phase d'exploitation et de construction entre les gens du milieu et la société en commandite.

2855

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, merci. Vous voyez que votre question, monsieur, on fait un peu de chemin avec!

2860

PAR M. DENIS LEDUC :

Ma deuxième question, je me demande, durant les travaux, si les techniciens de la Faune pourraient être plus disponibles pour récupérer mettons les moufettes, les renards, les rats laveurs qui viendraient nous visiter comme par hasard?

2865

PAR LE PRÉSIDENT :

Les gens du ministère vous voulez dire?

2870

PAR M. DENIS LEDUC :

Qui pourraient être plus disponibles durant cette période-là.

2875

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Drouin.

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

2880

Bien en fait, je vois pas nécessairement en quoi le projet demande qu'on soit plus présent.

PAR LE PRÉSIDENT :

2885

Bon, dites-moi comment ça fonctionne actuellement? Est-ce qu'il y a des suivis qui se font, comment ça se passe au niveau de la région?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

2890

Bien, de ce que je comprends de la question de monsieur, c'est que, dans le fond, quand il y a des animaux qui causent des dommages, ratons laveurs, moufettes, il peut y avoir des signalements par exemple à la Direction de la protection de la faune qui peut, dans des cas par exemple où il y a des ratons laveurs, il y a aussi un groupe de travail qui travaille sur la rage du raton laveur qui peut intervenir.

2895

Mais sinon, dans des temps normaux, le règlement des problèmes de déprédation, normalement, c'est aux propriétaires de s'en occuper. Il y a des trappeurs professionnels qui sont disponibles.

2900

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Leduc, quand vous posez la question, c'est quoi votre intention?

PAR M. DENIS LEDUC :

2905

Durant les travaux, dans cette zone-là, les ratons laveurs, puis les renards risquent de s'en aller vers les résidences.

PAR LE PRÉSIDENT :

2910

Puis là, ce que vous demandez, s'il y aurait un meilleur contrôle?

PAR M. DENIS LEDUC :

2915

Que les techniciens soient plus disponibles pour venir récupérer les bêtes, même s'ils n'ont pas la rage.

PAR LE PRÉSIDENT :

2920

Donc dans le fond, durant le programme de construction, à ce moment-là, est-ce que le ministère a des ressources additionnelles pour venir par exemple faire des opérations terrain, sachant qu'il peut y avoir justement des cas?

PAR M. ÉTIENNE DROUIN :

2925

On n'a pas nécessairement de ressources additionnelles, mais si effectivement, on documente qu'il y a une problématique qui est créée par les travaux du parc, on pourra s'ajuster pour répondre à certaines plaintes ou voir quel est le problème, puis mettre des mesures de l'avant pour le régler.

2930

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Fafard, monsieur St-Georges, je sais pas si vous avez des éléments de réponse à cette question de votre côté?

2935

Est-ce que dans le programme de surveillance, est-ce qu'il y a des aspects qui sont regardés aussi, cette question-là qui peut se passer avec la faune, les déplacements, la mortalité et tout ça?

PAR M. MARCEL FAFARD :

2940

Premier élément important, comme on l'a dit tantôt, on ne fait aucun déboisement. On est essentiellement dans des terres cultivées. Donc déjà il y a moins d'animaux.

Je vais laisser monsieur St-Georges parfaire la réponse.

2945

PAR M. MARIO ST-GEORGES :

Bien en fait, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait un déplacement tel des mammifères présents au point que ça crée des problèmes de déprédation, de surabondance sur les propriétés voisines qui sont quand même situées à plus de sept cents mètres (700 m) de la zone des travaux, d'une part.

2950

D'autre part, on est quand même dans un secteur aussi, il y a quand même des activités agricoles assez intenses. Donc par rapport à ça, et les habitats dans lesquels ces animaux-là peuvent soit se déplacer, soit s'abriter, ne sont pas touchés par le projet.

2955

Donc dans ce contexte-là, on ne croit pas qu'il va y avoir ce type de problématique là qui va surgir.

2960

Maintenant, en termes de surveillance et de suivi, ce qui est prévu en fait, c'est essentiellement le suivi en période de postconstruction, si je peux dire, donc en période d'opération, c'est les suivis qui sont requis par le ministère sur les chiroptères et sur les oiseaux.

2965

Évidemment, s'il y avait des problématiques, on s'attend à ce que ces problématiques-là soient adressées au comité de suivi qui, à ce moment-là, pourra intervenir. C'est ce qui est envisagé.

PAR LE PRÉSIDENT :

2970

Merci.

PAR M. DENIS LEDUC :

2975

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Avez-vous d'autres questions, monsieur?

2980

PAR M. DENIS LEDUC :

Non, c'est un sujet fascinant.

MARTINE CHAMPAGNE

2985

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Martine Champagne s'il vous plaît.

2990

PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :

Dans le rang Saint-Thomas, nous sommes branchés par la Coop Internet Pierre-De Saurel qui fonctionne par WiFi ou WiMAX, donc ce serait des ondes de microvibration de l'air.

2995

Est-ce que les éoliennes risquent d'affecter ce service et si c'est le cas, comme les câblodistributeurs ne sont pas intéressés à le faire jusqu'à maintenant, qui paiera les coûts d'installation d'un réseau câblé?

PAR LE PRÉSIDENT :

3000

Merci. Monsieur Fafard, dans votre étude d'impact, vous avez fait une section sur les télécommunications, est-ce que vous pouvez peut-être nous résumer, en fait pour cibler le secteur de madame Champagne, donc vous parlez du rang Saint-Thomas principalement?

3005

PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :

Saint-Thomas.

PAR M. MARCEL FAFARD :

3010

On est en train de rechercher le document.

PAR LE PRÉSIDENT :

3015

C'est dans les annexes. Je pense que c'est l'annexe 8.

PAR M. YANICK MATTEAU :

3020

Donc monsieur le Président, on a fait l'analyse des télécommunications, on a regardé s'il y avait des sites micro-ondes à l'intérieur d'un rayon d'un kilomètre (1 km) du parc éolien.

Il n'y a pas de site micro-ondes. Mais il y a le site WiMAX, je vais vous dire où est-ce qu'il est situé.

PAR LE PRÉSIDENT :

3025

Est-ce que c'est le site WiMAX que vous parlez, madame Champagne?

PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :

3030

WiFi ou WiMAX.

PAR M. YANICK MATTEAU :

3035

Il y a deux (2) sites, un site qui serait situé à Yamaska et un site qui serait situé près de la rivière Saint-David, de l'autre côté de la rivière.

Donc le rang Saint-Thomas est situé, est de l'autre côté, entre les éoliennes – non! Les éoliennes sont situées entre le site du rang Saint-Thomas et les deux (2)...

3040

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez une carte pour nous pointer où ça se situe?

PAR M. YANICK MATTEAU :

3045

Oui, on va avoir une carte.

PAR LE PRÉSIDENT :

3050

En fait, ce sera plus facile pour moi.

PAR M. YANICK MATTEAU :

3055

Il y avait un site WiMAX un peu plus haut ici, vraiment à Yamaska même. Ah, on va avoir une autre carte! OK.

Le premier site est ici et le deuxième est quelque part dans ce secteur.

3060

Donc notre analyse d'impact qui a été réalisée mentionne qu'il est possible que la réception de certains services soit affectée par le projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Matteau, vous me regardez.

3065

PAR M. YANICK MATTEAU :

La réception du service pourrait être affectée par le projet.

3070

Puis la recommandation, c'est qu'on communique avec les responsables de ces services-là pour évaluer l'effet que pourraient avoir les éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT :

3075

Mais ça pourrait être quoi, quand vous dites affectée, ça peut être quoi comme type?

PAR M. YANICK MATTEAU :

Des interférences au niveau du service, du signal.

3080

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça va être en tout temps, tant que le parc est en opération, l'exploitation?

3085

PAR M. YANICK MATTEAU :

Quand les éoliennes vont tourner surtout.

PAR LE PRÉSIDENT :

3090

Puis actuellement, c'est quoi les mesures que vous allez prendre? Par exemple, si vous me dites, on va rétablir le système dans son état actuel, il faudrait quand même qu'on ait déjà un état de référence, ce que je comprends.

3095

Donc est-ce qu'actuellement, il y a un état de référence qui a été fait?

PAR M. YANICK MATTEAU :

3100

En fait, ce qui est proposé c'est qu'il faut communiquer avec la coopérative de service Internet et de vérifier quelles analyses seront nécessaires pour vérifier l'interférence possible des éoliennes.

PAR LE PRÉSIDENT :

3105 Maintenant, ce qu'on sait actuellement, c'est qu'il va y avoir interférence, possibilité d'interférence, sauf qu'on en est là. Et la suite, qu'est-ce qui va être fait, comment ça va être rétabli?

3110 Est-ce que vous, par contre, comme promoteur, est-ce que vous allez vous engager à rétablir le système dans son état initial?

PAR M. YANICK MATTEAU :

Je vais laisser monsieur Fafard répondre.

3115 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Fafard est en grosse conversation.

PAR M. MARCEL FAFARD :

3120 Comme il est mentionné, c'est peut-être des probabilités, etc. La coop et la MRC, comme elle est vraiment impliquée dans cette coop-là, il y a même actuellement, on regarde même peut-être d'installer une antenne au bout du mât de cent mètres (100 m). Alors c'est des questions qui sont à l'étude actuellement.

3125 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais votre engagement, est-ce que vous vous engagez à rétablir le système si jamais il y avait interférence?

3130 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

3135 S'il y a des problèmes d'interférence qui sont dus au parc éolien, oui, si on a un impact négatif, il va falloir, avec le comité de suivi, c'est sûr qu'il va falloir réagir. D'autant plus que la MRC est très impliquée dans la coop. Monsieur Boisvert peut-être peut parfaire là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

3140 Peut-être expliquer un peu plus, parce qu'il y a beaucoup de notions, vous parlez de la coop, la coop, qu'est-ce que c'est?

PAR M. DENIS BOISVERT :

3145 La coop Internet, après avoir installé un réseau de fibre optique sur le territoire, on a voulu offrir un service à la population qui, comme madame Champagne le disait, n'avait pas le service via les firmes de câblodistribution.

3150 Et puis à ce moment-là, on a complété le réseau de fibre optique avec des tours micro-ondes à certains endroits.

Il y en a une entre autres tout près de l'indication numéro 239, de la route 239, si vous prenez à gauche de la zone à l'étude, la 239. Il y a une tour qui est là.

PAR LE PRÉSIDENT :

3155 En fait, entre Saint-Aimé et Sainte-Victoire?

PAR M. DENIS BOISVERT :

3160 Oui c'est ça, entre Saint-Aimé et Sainte-Victoire, le numéro de route 239.

PAR LE PRÉSIDENT :

3165 OK, où le logo de 239?

PAR M. DENIS BOISVERT :

3170 Oui, où le logo, pardon, où es le logo 239. Bon, il y a une tour à cet endroit-là aussi, micro-ondes, pour desservir les environs.

Cette tour-là est en lien direct avec le rang Saint-Thomas. Je ne suis pas un spécialiste de la circulation des ondes, mais je sais qu'il y en a une tour qui est là aussi. Elle, elle n'a pas d'interférence par rapport au parc.

3175 On pourra documenter ça pour vous le remettre.

PAR LE PRÉSIDENT :

3180 Si on pouvait avoir aussi une carte qui nous localise exactement, parce qu'on dit ici et là, mais quand on lit les transcriptions, c'est difficile à se retrouver. Donc si on pouvait avoir une carte

pour localiser les tours et qui nous dise peut-être – mais je pense que vous l'avez déjà dans le document.

Peut-être juste nous faire ressortir les éléments importants de la carte.

3185

PAR M. DENIS BOISVERT :

Puis juste en complément, pour répondre à votre question, la coop c'est quoi au juste!

3190

C'est que la coop, on a incité les gens du milieu à créer une coop, une coopérative Internet pour offrir le réseau, pour structurer. C'est le moyen qu'on a choisi, que la MRC a choisi pour offrir un service à la population dans la MRC.

Puis la coop dessert autour de trois cents (300) abonnés sur le territoire complet de la MRC.

3195

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Champagne?

3200

PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :

Donc il y aura un plan B si ça ne fonctionne pas? Parfait, peut-être par câble.

PAR M. DENIS BOISVERT :

3205

Ah, je ne peux pas vous dire de quelle façon, mais il y aura sûrement, le Parc éolien va pouvoir regarder les possibilités.

PAR Mme MARTINE CHAMPAGNE :

3210

Sinon, quels sont les endroits précis visés pour l'aire d'observation touristique des éoliennes? Et est-ce qu'il y aura consultation de la population locale concernée?

PAR LE PRÉSIDENT :

3215

Monsieur Boisvert.

PAR M. DENIS BOISVERT :

3220 Absolument. On tient à le préciser, on l'a mis dans la présentation, halte routière, mais c'est essentiellement, au moment où on se parle, c'est une idée que nous avons prévue au niveau de Parc éolien pour justement essayer de canaliser les automobilistes ou les gens qui vont vouloir voir le parc.

3225 Au lieu que les gens en circulation aillent partout, on pourrait les canaliser vers un endroit.

 Puis évidemment, on n'a pas d'emplacement de défini, mais le tout va être fait en concertation avec le milieu assurément, pour éviter que ce soit pas désiré.

3230 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Dans l'étude d'impact par contre, juste pour être bien clair, on parlait du point de vue numéro 1 comme étant l'endroit possiblement où il y aurait la halte. Le point numéro 1, bien, c'est ici.

3235

PAR M. DENIS BOISVERT :

 Oui, c'est juste en face.

3240 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Donc dans le fond, c'est une suggestion, mais ça va être discuté et ça pourrait être ailleurs?

PAR M. DENIS BOISVERT :

3245

 C'est absolument juste une suggestion qui a été prévue dans l'étude d'impact, mais il n'y a rien d'arrêté au niveau du conseil d'administration. C'est essentiellement une idée qui a été insérée dans l'étude d'impact.

3250 **PAR LE PRÉSIDENT :**

 Donc il y aura une consultation sur ce sujet-là, ça pourrait aller de l'acceptation et même jusqu'au retrait de l'idée?

3255 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Absolument, absolument. Comme je vous dis, il ne faut pas l'associer à un projet de Parc éolien au moment où on se parle, c'est une idée qui est sur la table.

3260 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ce genre de halte là, est-ce que vous avez une idée du genre d'infrastructure qui pourrait être disponible? Est-ce qu'on parle d'un stationnement, on parle de bâtiment, on parle de quoi?

3265 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

3270 Ah, essentiellement, au moment où on se parle, vu que c'est l'idée, on n'a pas arrêté le concept, mais écoutez, minimalement, c'est un stationnement. Un peu comme on voit sur la route le long où il y a de la sauvagine à certains endroits le long du fleuve. C'est pas beaucoup plus structuré.

3275 En tout cas, comme je vous dis, c'est vraiment juste une idée. Ce qu'on est sûr, écoutez, on a pensé à prévoir un endroit où il y aurait une halte pour canaliser la circulation, au lieu que les gens s'arrêtent partout le long de la route; on disait, regardez, on va leur offrir un endroit où stationner, débarquer, puis prendre le temps.

PAR LE PRÉSIDENT :

3280 C'est indépendant du projet, de ce que je comprends, c'est un élément, une infrastructure qui pourrait s'ajouter ou non au projet mais qui n'est pas nécessairement liée?

PAR M. DENIS BOISVERT :

3285 C'est très accessoire. Au moment où on se parle, c'est très accessoire. On l'a mis par transparence, dans le fond, puis voir la réaction des gens. Mais si jamais, c'est pas jugé recevable, bien, on n'a pas plus d'intérêt à le réaliser.

PAR LE PRÉSIDENT :

3290 Parfait, merci, ça va.

3295

YANICK CAISSE

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Yanick Caisse s'il vous plaît.

3300

PAR M. YANICK CAISSE :

Hier, on a vu le tableau pour les dépenses du projet. C'est tu possible de le revoir s'il vous plaît?

3305

PAR LE PRÉSIDENT :

Celui où on montrait les dépenses encourues et tout ça?

3310

PAR M. YANICK CAISSE :

On avait des revenus de deux millions quatre (2,4 M\$), puis les dépenses encourues, c'est ça.

3315

Est-ce que ce serait possible d'avoir ce tableau-là, mais détaillé? Parce que, je sais pas, on regarde ça, puis c'est vague. Le gars va acheter un dépanneur, puis le banquier va lui demander ça en détail, là!

PAR LE PRÉSIDENT :

3320

En fait, quand vous parlez de détail, vous voulez savoir quoi?

PAR M. YANICK CAISSE :

3325

Bien, on parle de l'achat des éoliennes, comment coûte une nacelle. La nacelle, présentement, le dollar est aux alentours de quatre-vingt-onze sous (91 ¢), on prévoit peut-être un dollar qui va descendre à quatre-vingts sous (80 ¢), alors comment ça va coûter? L'éolienne est produite en Allemagne, il y a un transfert d'argent qui doit s'effectuer.

3330

C'est tout ça que je voudrais voir, l'ingénierie, la construction.

Même on a parlé déjà qu'est-ce qu'il en est des bâtiments dans les villages, les routes, les salaires des employés qu'il va y avoir, on parle de cinq (5) employés, c'est sûr que ça fait cher pour cinq (5) employés.

3335 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fafard, est-ce que c'est possible d'avoir une ventilation de votre coût de projet?

3340 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Monsieur le Président, en tout respect, je dirais pas pour l'instant. Nous sommes en discussion avec quatre (4) financiers, et tous ces détails-là, tout le monde demande que ce soit confidentiel. Parce que c'est des choses très délicates par rapport à un financier par rapport à un autre.

3345 Monsieur Caisse l'a mentionné, oui, ça, c'est un résumé, c'est exactement ce que vous nous avez demandé, monsieur le Commissaire, de donner des grandes lignes, un résumé. Et c'est ce qu'on vous a donné.

3350 Évidemment, tout ça est composé de plusieurs éléments, de plusieurs pro forma, et avec des probabilités de taux de change, etc., qui sont en discussion actuellement.

PAR LE PRÉSIDENT :

3355 Mais sans aller jusque-là, si par exemple, on parle supposons de la question de l'ingénierie et construction, est-ce que par exemple, bon, vous pouvez nous dire comment ça se décompose. On parle des éoliennes, c'est une chose.

3360 Maintenant, les chemins d'accès, est-ce que ça, ce sont des items, c'est comme des lots, est-ce qu'on peut avoir un ordre de grandeur du prix par exemple comment coûtent les chemins dans ce dossier-là?

3365 Je comprends qu'on n'ira pas dans la nacelle puis dans la technologie pure, là, mais au niveau des grands lots de travaux?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3370 Monsieur le Président, il y a un autre élément. Parc éolien étant communautaire doit aller en appel d'offres public. Et là, comment étaler combien qu'on a prévu pour les chemins, combien qu'on a prévu pour les fondations, puis les tubes de béton, on va biaiser, on veut garder ça, écoutez! Le conseil d'administration a toutes ces données-là, il y a des détails, ce sont des estimés.

3375 Ça, je peux juste vous dire que les fondations, par exemple, c'est de l'ordre de neuf millions (9 M\$). Ça, je peux vous dire ça, de l'ordre.

Les chemins, de l'ordre de quatre millions (4 M\$).

3380 Mais on veut laisser un flou, parce que si on chiffre tous nos chiffres précis, un, on discute avec des financiers et deux, on va aller en appel d'offres public SEAO et là, bien, on peut pas étaler nos estimés. C'est le règlement qui demande de faire ça maintenant avec les nouvelles règles, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

3385 Monsieur Caisse, est-ce qu'il y a quelque chose en particulier?

PAR M. YANICK CAISSE :

3390 Bien, on parle des financiers. On est les premiers à financer le projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

3395 Mais moi, je pose la question, est-ce qu'il y a un élément particulier qui vous préoccupe ou c'est l'ensemble des coûts?

PAR M. YANICK CAISSE :

3400 L'ensemble des coûts. J'aimerais ça voir en détail. La Ville s'implique là-dedans, notre ville Sorel-Tracy. On est les premiers à mettre de l'argent dans ce projet-là, ce serait peut-être bien que la population sache qu'est-ce qu'il en tient compte.

PAR LE PRÉSIDENT :

3405 Je vais devoir penser à prendre la question en délibéré, parce que je ne peux pas répondre et le demander maintenant. C'est sûr qu'il y a des considérations, vous comprenez qu'on veut oui, on veut savoir, je suis d'accord avec vous, mais en même temps, il y a beaucoup de gens aussi qui vont éventuellement soumissionner.

3410 Donc il faut quand même – laissez-moi y penser!

PAR M. YANICK CAISSE :

Est-ce que la confidentialité a été demandée par la MRC ou par les banques?

3415

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire que si moi, je demande le document, bon par exemple, si je dis, je veux avoir un document complet, en fait ce qu'ils vont me dire, c'est confidentiel. Je vais demander le dépôt, et c'est seulement moi qui va le regarder.

3420

Et je vais juger s'il est pertinent ou non pour la Commission. Si je le juge pertinent, à ce moment-là je vais dire au promoteur, je veux le rendre public. Là, ils vont me dire leurs arguments pour pas le rendre public, donc il s'entame une discussion.

3425

Je pourrais décider aussi de dire, bien, je vais pas le rendre public complètement, mais juste certains aspects. Et à ce moment-là, c'est un échange du même type.

Et je pourrais décider qu'il n'est pas utile pour les travaux de la Commission et je le retourne carrément.

3430

Donc c'est pour ça que si je reviens, ça va être un peu ce genre de processus là. Donc c'est pas évident que même si vous le demandez, je le demande – ce que je comprends jusqu'à maintenant de la réponse du promoteur, c'est qu'il va me dire que c'est confidentiel, et là, on va entamer cette question-là.

3435

Donc si à la place, vous, vous dites, bien moi, je veux savoir le prix exactement – comme l'enveloppe budgétaire par exemple des chemins, monsieur Fafard est prêt à vous le dire. Ce qu'il ne fera pas, ce que je comprends, c'est qu'il n'y aura pas de document officiel qui va m'être déposé, à part sous pli confidentiel, et là va s'entamer la discussion.

3440

PAR M. YANICK CAISSE :

OK.

3445

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors c'est pour ça que je vous pose la question. Si vous dites, bien écoutez, moi, je veux savoir le prix des chemins, je pense que monsieur Fafard pourra vous dire l'ordre de grandeur des chemins, on peut aller comme ça.

3450

PAR M. YANICK CAISSE :

Vous jugerez bon.

3455

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça que je dis laissez-moi un peu de temps pour vous revenir et je vous ferai part de ma décision au début de la soirée, qu'est-ce qu'on fait avec ce document-là.

3460

PAR M. YANICK CAISSE :

OK.

3465

PAR M. MARCEL FAFARD :

Monsieur le Président, peut-être juste un complément! Une municipalité va en règlement d'emprunt, ne va pas donner le détail des estimés, sinon on peut être accusé de connivence.

3470

PAR LE PRÉSIDENT :

En fait, je comprends votre point, puis je ne veux pas non plus, parce que je comprends qu'on peut pas aller à tout divulguer, par exemple des prix unitaires, parce que c'est évident que le soumissionnaire à l'appel d'offres va avoir tout le détail, on veut pas ça.

3475

En fait, ce qu'on veut, en fait nous, on a des grands postes, éoliennes, ingénierie, développement du projet, si par exemple, on est capable de dire des grands volets, bon, ingénierie-construction, bon, les chemins, c'est neuf millions (9 M\$), exemple, le drainage.

3480

PAR M. YANICK CAISSE :

Comme exemple, juste les nacelles.

PAR LE PRÉSIDENT :

3485

Des grands éléments, des grands lots, mais sans aller dans le détail, on s'entend. Je ne veux pas savoir combien de mètres cubes de béton pour les fondations.

3490

Vous voyez, donc si vous pouvez me dire, nous, on peut vous fournir un certain nombre d'informations plus détaillées, plus ventilées que ça, tout en respectant justement, sans aller dans

les questions de prix unitaire avec des chiffres qui pourraient permettre justement aux soumissionnaires de savoir quels prix fixer.

3495 Donc c'est pour ça que je veux revenir avec ça. Mais pensez-y de votre côté. Nous, dans le fond, on veut juste une ventilation, ce que je comprends de monsieur Caisse.

Je pense qu'on comprend qu'on peut pas aller dans la confidentialité quand vous demandez des prix à des soumissionnaires, je pense qu'on est tous d'accord avec ça.

3500 Donc c'est de l'information peut-être additionnelle pour mieux comprendre comment les montants peuvent se définir.

Peut-être après le souper, peut-être revenir et nous dire, bien, on a pensé à quelque chose et on pourrait s'ajuster en conséquence.

3505 En fait, l'objectif, c'est de rendre l'information disponible, mais tout en gardant aussi toute la question de la confidentialité bien sûr.

Ça vous va pour l'instant?

3510

PAR M. YANICK CAISSE :

Ma deuxième question. On va sortir dix-sept millions (17 M\$), je voudrais savoir, le but premier, c'est sûr, on dit que c'est pour chercher d'autres sources de revenus pour les municipalités, puis moi, je voulais savoir, est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant de stimuler notre économie régionale que de stimuler l'économie de la Gaspésie?

3515

On va créer cinq (5) emplois. Si on avait pris ce fonds-là pour essayer de stimuler notre économie, parce que je sais, on a voulu, dans les anciennes installations d'Atlas, monsieur Beaudry, décédé aujourd'hui, l'ancien directeur, puis il a été aussi directeur du parc, voulait faire peut-être la construction des mâts d'éoliennes, en tout cas dans les anciennes installations, mais à ce que je voie aujourd'hui, il s'est fait mettre le couvert sur la marmite parce que tout s'en va en Gaspésie.

3520

PAR LE PRÉSIDENT :

Hier, on a eu la réponse du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui nous a expliqué un peu c'était quoi l'objectif à l'époque. Puis l'appel d'offres qu'on a actuellement s'insère dans cette optique-là, donc avec des portions de travaux ou d'éoliennes qui sont faites en Gaspésie pour des raisons de l'époque, des raisons X.

3530

Il y a quand même des retombées ici qu'on a pu voir hier qui sont des retombées locales, régionales pendant l'exploitation.

3535 Peut-être demander à nouveau à madame Simard, peut-être juste nous résumer brièvement ce que vous avez dit hier, voir si on comprend bien l'objectif de l'époque, pourquoi on avait inclus des clauses...

PAR M. YANICK CAISSE :

3540 Non, moi, ça me va, j'ai compris hier. C'est juste que pourquoi la MRC, hier on a posé la question, pourquoi pas envisager d'autres sources de revenus pour la région.

Si on stimule notre économie avec dix-sept millions (17 M\$) d'investissement, bien, je pense qu'on a des sources de revenus supplémentaires.

3545

PAR LE PRÉSIDENT :

3550 On va poser la question autrement, si vous permettez! Monsieur Boisvert, je pense, dans les montants, bon hier, on voyait quarante-six millions (46 M\$), je pense, dans les vingt (20) ans, qui était pour être comme profit, si on veut.

3555 Quelle est la portion de ce quarante-six millions (46 M\$) là qui va aller, par exemple, aux trois (3) municipalités, aux propriétaires, aux agriculteurs, à la MRC? Puis qu'est-ce qu'il en est par exemple par rapport au fonds, parce que vous parliez d'un fonds, j'ai le mot prévoyance en tête, mais il y avait un autre terme que vous avez utilisé, un fonds de développement, régional de développement, donc expliquez-nous un peu comment ce montant-là va se distribuer dans la région, si c'est possible?

PAR M. DENIS BOISVERT :

3560

On avait un acétate là-dessus, mai globalement, il y a quarante-huit millions (48 M\$) de retombées.

3565 Ce quarante-huit millions (48 M\$) là se divise en deux (2). Il y a douze millions (12 M\$) à peu près pour les agriculteurs – pas les agriculteurs, les propriétaires des terres sur lesquelles des éoliennes vont être installées. Il y a aussi une contribution identique pour les municipalités qui reçoivent les éoliennes.

3570 Et il y a un autre volet qui est pour ce qu'on appelle des redevances communautaires, dans le fond, pour le filage électrique qui passe. Il y a des redevances donc aux propriétaires. Ça fait qu'il y a ce volet-là.

3575 Puis le restant, ça fait partie du fonds régional de développement, une trentaine de millions. Si on calcule trente-six millions (36 M\$) à peu près.

Ça fait que le dix-sept millions (17 M\$) d'investissement génère trente-six millions (36 M\$).

PAR LE PRÉSIDENT :

3580 Juste avant d'aller plus loin, pour ce qui est des propriétaires agriculteurs qui vont recevoir des éoliennes, là, vous dites douze millions (12 M\$), est-ce que c'est basé sur le nombre d'éoliennes qu'ils reçoivent ce montant-là ou si c'est basé sur le rendement des éoliennes qu'ils ont?

3585 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

Le montant global, c'est un pourcentage des revenus bruts de Parc qui est alloué globalement, et c'est un pourcentage identique pour les municipalités et pour les agriculteurs.

3590 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais je reviens pour les agriculteurs! Donc c'est en fonction du nombre d'éoliennes qu'ils ont?

3595 **PAR M. DENIS BOISVERT :**

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

3600 Alors sur douze (12) éoliennes, si quelqu'un en a deux (2), il a deux douzièmes (2/12) du montant?

PAR M. DENIS BOISVERT :

3605 Absolument, c'est ça. Si on a, par exemple, cent vingt mille (120 000 \$), je donne l'exemple comme ça, cent vingt mille (120 000 \$) pour douze (12) éoliennes, ça ferait dix mille dollars

(10 000 \$) par éolienne par année. À ce moment-là, à chaque éolienne est associé un montant de dix mille (10 000 \$).

3610

Un propriétaire qui en a deux (2), il en recevra vingt mille (20 000 \$). Si la municipalité en a sur son territoire trois (3), elle va recevoir en redevances trente mille dollars (30 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT :

3615

OK, c'est sur le nombre, mais c'est pas en fonction de la population, c'est pas en fonction de la richesse foncière, c'est vraiment en termes de nombre.

Vous parliez, exemple, du filage, est-ce que les chemins aussi, tous les chemins d'accès, est-ce qu'il y a des redevances par rapport à ça?

3620

PAR M. DENIS BOISVERT :

Là-dessus, je vais laisser monsieur Fafard, c'est plus particulier aux chemins d'accès.

3625

PAR LE PRÉSIDENT :

Sinon, on reviendra plus tard, mais j'aimerais qu'on continue avec l'échelle.

3630

Ensuite, bon, on parle des municipalités, les trois (3) qui reçoivent un montant d'argent en fonction du nombre d'éoliennes sur leur territoire respectif, et là, il y a le montant qui reste, c'est la MRC, donc les douze (12) municipalités en fait qui peuvent en bénéficier selon les projets qui vont être...

3635

PAR M. DENIS BOISVERT :

Le montant est versé à la MRC annuellement et puis à partir de là, le Conseil de la MRC, c'est déjà statué dans un règlement, aura la possibilité, il y a trois (3) choix possibles de générés.

3640

En premier lieu, le premier choix que je vous donne, on l'a inscrit, c'est soutenir des projets régionaux au bénéfice de l'ensemble de la population, c'est-à-dire de l'ensemble de la population des municipalités qui participent au projet.

3645

Le deuxième choix, c'est de l'allouer au fonctionnement de l'organisme régional de la MRC, donc qui a un effet direct sur la réduction des quotes-parts.

3650 Et puis en troisième lieu, ça peut être encore de redonner aux municipalités le montant. Et à ce moment-là, le tout se fait en fonction de la proportion de la richesse foncière uniformisée. À ce moment-là, le fonds est réparti entre les municipalités ultimement, si le conseil le décidait comme ça, en fonction de la RFU.

PAR LE PRÉSIDENT :

3655 Donc dans le fond, le trente millions (30 M\$) peut être réinvesti pour des projets régionaux?

PAR M. DENIS BOISVERT :

3660 Essentiellement locaux pour stimuler. On atteint le même objectif que monsieur Caisse prétend en disant, bien, on veut stimuler l'économie, ou en même temps, la MRC, s'il y a des projets pour stimuler ou aider des promoteurs en particulier, on pourrait le faire. La table va être ouverte à la discrétion du conseil.

PAR LE PRÉSIDENT :

3665 Monsieur Caisse.

PAR M. YANICK CAISSE :

3670 La différence, c'est que j'aime mieux avoir dix-sept millions (17 M\$) réels que quarante millions (40 M\$) hypothétiques.

PAR LE PRÉSIDENT :

3675 Ça, ce sera dans votre mémoire, votre position.

PAR M. YANICK CAISSE :

3680 La chose qu'il y a, je voudrais savoir si c'est exact que si au bout de l'année, on arrive "break-even", on paie absolument les propriétaires où sont installées les éoliennes et les trois (3) municipalités. Ça veut dire que les autres municipalités vont payer pour le déficit ou quoi? J'aimerais comprendre ce bout-là.

3685 Si on fait pas d'argent, il est supposé y avoir des redevances quand même aux villes et aux propriétaires terriens.

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous voulez savoir en fait s'il y a des garanties, en fait si jamais le projet n'est pas rentable, c'est ça que vous parlez?

3690

PAR M. YANICK CAISSE :

N'est pas rentable.

3695

PAR LE PRÉSIDENT :

Dans le fond, s'il y a une priorité dans les redevances. C'est-à-dire si on donne d'abord à un puis d'abord à l'autre.

3700

PAR M. YANICK CAISSE :

Non, pas s'il y a des priorités. Si le projet arrive qu'on fait pas d'argent, OK, est-ce que les gens vont recevoir les sommes dues pareil parce qu'ils ont des contrats de signés, les trois (3) villes et les propriétaires terriens?

3705

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Boisvert.

3710

PAR M. DENIS BOISVERT :

Les gens vont recevoir, c'est inclus dans les coûts du projet, les gens vont recevoir les redevances, donc les propriétaires des terres, en fonction du pourcentage des revenus que le Parc éolien va obtenir.

3715

Et puis s'il y a une année où il n'y a pas de profit, c'est toujours pareil, c'est si, dans l'éventualité où! Le règlement dont je vous parlais d'entrée de jeu cet après-midi, sur le droit de retrait, prévoit des choses par rapport à la répartition du fonds de développement régional qui va être issu de profits

3720

Il y a aussi un article, parce que quand on fait un règlement, il faut prévoir l'ensemble des possibilités, à ce moment-là ultimement, il y aurait une facturation qui pourrait être faite aux municipalités si jamais il n'y avait pas d'argent une année donnée et que le fonds de prévoyance serait à zéro.

3725

PAR M. YANICK CAISSE :

Merci.

3730 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va, merci. Merci monsieur Boisvert.

PAR M. DENIS BOISVERT :

3735

Monsieur le Président, je pourrais juste compléter aussi un élément de la première question, quand monsieur Caisse faisait référence à la Ville de Sorel-Tracy, par rapport aux coûts et tout ça, est associée de près.

3740

Je veux juste vous souligner qu'un des administrateurs nommé par la MRC au sein de Parc éolien est justement le maire de la ville-centre de la MRC. Donc il a accès direct en tant qu'administrateur de Parc éolien.

PAR LE PRÉSIDENT :

3745

Merci.

3750

FERNAND GIGNAC

PAR LE PRÉSIDENT :

3755

J'appellerais maintenant monsieur Fernand Gignac s'il vous plaît.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

3760

Pour faire suite à la réponse précédente, combien qui est garanti aux agriculteurs pour le montant qu'ils vont recevoir sur les terres pour les éoliennes?

PAR LE PRÉSIDENT :

Combien qui est garanti?

3765

PAR M. FERNAND GIGNAC :

C'est quoi le montant garanti?

3770

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Boisvert.

PAR M. MARCEL FAFARD :

3775

Moi, je peux répondre. C'est deux point sept pour cent (2,7 %) des revenus bruts. Deux point sept pour cent (2,7 %) pour les douze (12) éoliennes.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

3780

Ça représente combien?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3785

Bien, si on parle d'un revenu à peu près, première année, on parle de huit millions (8 M\$), donc ça vous fait cent soixante quelque mille.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

3790

Divisé par douze (12) éoliennes?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3795

Bien, quinze-seize mille (15 000 \$-16 000 \$) par année par éolienne, pour la première année à peu près.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

3800

Ça veut dire douze (12) éoliennes multiplié par seize mille dollars (16 000 \$), ça fait combien?

PAR LE PRÉSIDENT :

Allez-y donc, moi, je vous laisse faire les calculs.

3805 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Cent quatre-vingt-douze mille dollars (192 000 \$).

3810 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Ça, monsieur le Président, c'est cent quatre-vingt-douze (192 000 \$) pour les propriétaires, puis cent quatre-vingt-douze (192 000 \$) pour les villes.

3815 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ça qu'on a compris tantôt. C'est le même montant qui s'applique aux deux (2).

PAR M. FERNAND GIGNAC :

3820 Ça fait trois cent mille (300 000 \$), pour faire un chiffre rond, mettez peut-être proche de quatre cent mille (400 000 \$).

Ça veut dire, si j'ai compris qu'est-ce que monsieur Boisvert a dit, c'est quatre cent mille (400 000 \$) qui va être facturé à toutes les villes participantes vu qu'ils n'ont pas fait d'argent?

3825 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, non, c'est pas tout à fait comme ça. On va essayer de reprendre pour être certain qu'on comprend bien.

3830 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Monsieur Yanick tantôt a demandé si le projet fait pas d'argent du tout, où ce qu'ils vont prendre ce quatre cent mille dollars (400 000 \$) là?

3835 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Donc peut-être monsieur Fafard, si vous voulez nous le réexpliquer.

3840 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Bon, premièrement, c'est ce qui est en négociations avec les financiers, on prend les revenus moins les coûts d'opération, après ça ce qu'on appelle les BAIIA. Et c'est là que c'est regardé.

3845 Avant de payer les dividendes, je suis convaincu que les financiers vont demander leur
accord. Donc il n'y aura pas de dividendes qui vont être versés seulement à la MRC, et le paiement
également du dix-sept point sept millions (17,7 M\$), dix-sept point sept vingt-cinq (17,725 M\$),
mais on s'entend, dix-sept point sept (17,7 M\$), ça, c'est le facteur de sécurité annuel, on peut dire
ça. La pire année, par exemple il n'y aurait pas assez d'argent pour payer les annuités du dix-sept
3850 point sept millions (17,7 M\$).

Alors on est loin du compte du quatre cent mille (400 000 \$) à payer aux municipalités et aux
agriculteurs.

3855 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Ça répond pas à ma question bien bien, ça!

PAR LE PRÉSIDENT :

3860 En fait, attendez un peu. En fait, là, bon là, on a un projet, vous dites, bon, s'il y a des
revenus, tant qu'il y a des revenus, ça va bien. Ça, on s'entend, on a des revenus, c'est facile, on
distribue avec les proportions que vous nous mentionnez.

3865 La question tantôt que monsieur Caisse a soulevée, puis là, je pense que c'est un peu ça qui
revient, c'est qu'advenant le cas où pour une année, il n'y a pas de revenu, bon. Qu'est-ce qui se
passe?

3870 Est-ce que les montants que vous versez normalement aux propriétaires ou aux
municipalités qui sont concernés et qui sont directement touchés, est-ce que ces montants-là vont
être versés quand même?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3875 Monsieur le Président, on va aller dans un extrême. Il n'y a pas de revenu, il y a zéro revenu.
Donc si je paie deux point sept pour cent (2,7 %) de zéro, il y a rien.

PAR LE PRÉSIDENT :

3880 Donc à ce moment-là, ce que je comprends, c'est qu'il n'y a pas de revenu versé aux
municipalités?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3885 Automatiquement. C'est en fonction du revenu brut.

PAR LE PRÉSIDENT :

3890 Donc s'il n'y a pas de revenu, aucun revenu, il n'y a pas de versement aux municipalités ni aux propriétaires?

PAR M. MARCEL FAFARD :

3895 Exact, monsieur le Président, parce que c'est ça le contrat.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

3900 C'est pas ça qu'il a dit voilà deux (2) minutes, je m'excuse, c'est pas ça qu'il a dit voilà deux (2) minutes!

PAR LE PRÉSIDENT :

Là, ce qu'on comprend...

3905 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Il y a deux (2) versions, là!

PAR LE PRÉSIDENT :

3910 Oui et non. C'est-à-dire que là, ce que je comprends, c'est que s'il y a des revenus, donc c'est en fonction de deux virgule X pour cent de ces revenus-là que l'argent est pris, est distribué en fonction d'éoliennes d'abord pour les propriétaires. C'est le même montant pour les trois (3) municipalités en fonction du nombre d'éoliennes. Le reste s'en va au fonds.

3915 Donc c'est ça que je comprends. C'est bien ça?

3920 S'il y a zéro revenu, donc il n'y a aucun montant versé à personne, non plus dans le fonds non plus régional.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

Monsieur le Président, ils ont des contrats de signés avec les agriculteurs qui leur garantissent seize mille dollars (16 000 \$), demandez-leur qu'est-ce qu'il y a sur le contrat.

3925

PAR LE PRÉSIDENT :

Attendez un petit peu, on va vérifier!

3930

Est-ce que, monsieur Fafard, les contrats garantissent un montant?

PAR M. MARCEL FAFARD :

Le contrat garantit deux point sept pour cent (2,7 %) des revenus bruts pour les douze (12) éoliennes. Donc chaque agriculteur va recevoir un douzième (1/12) du deux point sept pour cent (2,7 %) par rapport aux revenus bruts confirmés par les états vérifiés.

3935

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc il n'y a pas un montant fixe minimal garanti qui est donné aux agriculteurs ou aux municipalités, c'est fonction du revenu?

3940

PAR M. MARCEL FAFARD :

Exact.

3945

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc c'est ce qu'on a comme réponse, c'est fonction du revenu.

3950

PAR M. MARCEL FAFARD :

Donc c'est hypothétique, si une année, ça va tellement mal, il y a zéro, bien zéro, c'est zéro.

3955

Mais s'il y a dix millions (10 M\$), ça va être plus élevé.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

3960 En tout cas, est-ce qu'on peut, monsieur le Président, demander de sortir un contrat officiel à la MRC, que vous puissiez étudier ce contrat-là, à savoir, parce que là, j'ai entendu des versions, ça me mélange, moi.

PAR LE PRÉSIDENT :

3965 Monsieur Fafard, est-ce que c'est possible d'avoir un contrat type, on s'entend, je veux pas que ce soit associé à un propriétaire ou à un autre, un contrat type. Je sais qu'il existe déjà un contrat type dans l'appel d'offres ou dans le contrat d'approvisionnement, il y a déjà un contrat. Je ne sais pas si c'est le même qui a été utilisé?

3970 **PAR M. MARCEL FAFARD :**

Mais peut-être que monsieur Scully peut répondre, parce que dans l'offre que la MRC a faite, en juillet 2010, c'est là qu'on s'est engagé, et c'est contractuel, qu'on donne deux point sept pour cent (2,7 %) aux agriculteurs et deux point sept pour cent (2,7 %) aux municipalités, point cinq pour cent (0,5 %) pour le communautaire.

3975 Je ne me souviens plus quel article, mais c'est dans le contrat qu'on a avec Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

3980 Parfait. Donc est-ce que ce contrat-là est disponible dans le document que vous avez remis dans l'appel d'offres au contrat d'approvisionnement? Je sais qu'il y a une annexe, mais je ne me rappelle plus laquelle.

3985 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Oui monsieur le Président, il y a euh (2) choses que je veux mentionner. Premièrement, quand on parle du cadre de référence, oui il y a un contrat type, un contrat d'octroi d'option superficielle qui dit certaines conditions.

3990 Hydro-Québec, dans les contrats d'approvisionnement en électricité, a repris, quand il y a des propriétaires privés qui sont visés, a repris des conditions d'engagement, des engagements en fin de compte du promoteur, à des versements qui sont donnés directement à ces propriétaires privés là.

3995

Au contrat d'approvisionnement de Pierre-De Saurel, c'est l'annexe 8 du contrat. J'ai ici une copie.

PAR LE PRÉSIDENT :

4000

On l'a déjà, on l'a reçu à la Commission, donc ça va être déposé sur notre site.

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

4005

Donc l'annexe 8 donne les informations concernant le cadre de référence et les engagements qui ont été pris par le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT :

4010

Donc monsieur Gignac, on a déjà le document, en fait ça a été déposé à la Commission, il va peut-être être disponible d'ici peu. C'est un document assez volumineux, c'est une annexe. Peut-être qu'un de nos analystes peut vous aider à la retrouver.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

4015

Mais est-ce que vous allez demander qu'il y ait un contrat type avec un agriculteur?

PAR LE PRÉSIDENT :

4020

Mais je l'ai.

PAR M. YANNICK R. SCULLY :

4025

C'est ça, le contrat type d'acte superficiaire fait déjà partie du cadre de référence. Et l'annexe 8 que je vous mentionne est au contrat d'approvisionnement en électricité qui est déjà public.

PAR LE PRÉSIDENT :

4030

Donc le contrat type, dans le fond, que j'ai demandé au promoteur, c'est dans le document dont je vous parle.

Peut-être que tout à l'heure, à la fin de la séance, allez voir nos analystes puis ils vont peut-être vous aider à le retrouver. C'est un document, c'est quand même assez volumineux, et nous, on l'a reçu hier. Donc il y a une annexe qui comprend justement...

4035

PAR M. FERNAND GIGNAC :

Mais le contrat type par lui-même doit pas avoir deux cents (200) pages?

4040 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, pas deux cents (200) pages, mais je parle du document dans lequel le contrat type se situe, il est assez volumineux.

4045 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Est-ce qu'on peut pas demander seulement le petit bout de contrat?

4050 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais on l'a déjà. Monsieur Gignac, on l'a déjà, il est dans le document. On va vous donner la référence où aller le chercher. C'est ça que je vous dis. J'ai pas le numéro en tête, c'est en arrière qu'on fait la codification. C'est un DB quelque chose, DB4 ou DB3.

4055 **PAR M. FERNAND GIGNAC :**

Qui va nous donner un contrat type avec nos agriculteurs à nous autres.

4060 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui, un contrat type qui fait partie de l'entente qui a été signée, si je comprends bien, c'est ça?

4065 **PAR M. YANNICK R. SCULLY :**

Monsieur le Président, qu'est-ce qu'on donne dans le cadre de référence, c'est un contrat type qui peut être utilisé par le promoteur. Le contenu de qu'est-ce que lui a utilisé, je peux pas vous répondre.

4070 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fafard, est-ce que vous avez utilisé le contrat type?

PAR M. MARCEL FAFARD :

4075

Nous, nous avons pris l'engagement, suite aux directives des maires de la MRC, de suivre intégralement ce qu'on appelait l'annexe 9 de l'appel d'offres qui est un document qui a été négocié entre le syndicat, l'UPA, et Hydro-Québec dans lequel il y a un contrat type d'option, et c'est ce qui est signé actuellement, les options d'octroi.

4080

Les contrats superficiaires ne sont pas encore signés, parce que ça, on attend le déroulement évidemment de la CPTAQ et vos conclusions, parce que si les éoliennes bougent, il faut avoir les parcelles, il faut avoir les arpenteurs-géomètres, vous comprenez.

4085

On a tous les contrats, les options signées. Mais ce qu'on fait référence, les types de montants, il y a un engagement qui a été pris, c'est contractuel avec Hydro-Québec.

PAR LE PRÉSIDENT :

4090

Est-ce que c'est possible, pour faciliter la compréhension de tout le monde, que de votre côté, vous nous déposiez ce contrat type là? Comme ça, on risque de l'avoir deux (2) fois, mais au moins on saura que c'est celui qui a été utilisé par le promoteur, par la société en commandite, pour les futures signatures, si on veut.

4095

Vous avez sûrement un contrat typique qui donne un peu les contenus, les éléments, les clauses qui ont été négociées et entendues, sans aller dans le nom des personnes.

PAR M. MARCEL FAFARD :

4100

Le contrat type, monsieur le Président, est contenu à l'annexe 9 de l'appel d'offres qui a été déposé. On peut l'extraire et vous en donner des copies.

PAR LE PRÉSIDENT :

4105

Voilà, c'est ça. Prenons ça comme ça. Comme ça, à ce moment-là, bien, on aura votre document de vous, puis il y aura celui qui sera inclus dans le document d'Hydro-Québec. Si c'est le même, ce sera le même; s'il y a une différence, bien, on pourra le voir à ce moment-là.

PAR M. MARCEL FAFARD :

4110

Maintenant, là, quand vous parlez de contrat type, vous voulez qu'on présente un contrat signé?

PAR LE PRÉSIDENT :

4115

Non, non.

PAR M. MARCEL FAFARD :

4120

Un contrat type, ça va être le même, c'est une photocopie de l'annexe 9 qui est au document d'appel d'offres.

PAR LE PRÉSIDENT :

4125

Monsieur Gignac, si je vous dis, on comprend que l'annexe 9 dont on parle, on l'a déjà, si je vous dis qu'on l'a déjà, si on demande au promoteur, on va l'avoir en double. Si on vous oriente où il se situe, à ce moment-là, bien, vous allez pouvoir avoir accès à ce document-là, il va être disponible.

4130

PAR M. FERNAND GIGNAC :

Pour vous aider, là, j'en ai un contrat type ici, je vais l'étudier dans l'heure du souper, parce que là, je l'ai pas mémorisé.

4135

PAR LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on parle du même contrat type?

PAR M. FERNAND GIGNAC :

4140

C'est le contrat.

PAR LE PRÉSIDENT :

4145

Ah, vous l'avez, bon.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

4150

C'est le contrat en bonne et due forme avec les agriculteurs. Je peux pas mémoriser qu'est-ce qu'il y a dedans.

Mais tout à l'heure, pendant le souper, je vais le mémoriser, puis peut-être que je vous reviendrai avec des articles clairs, nets et précis.

PAR LE PRÉSIDENT :

4155

Des questions que vous allez avoir sur ce contrat-là.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

4160

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4165

Parfait.

PAR M. FERNAND GIGNAC :

4170

Parce que c'est quand même assez volumineux, là. C'est pas ma spécialité, mais je vais prendre paragraphe par paragraphe, puis je vais trouver – parce que c'est marqué à des places garantie, déclaration de garantie. Ça fait que je vais lire ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4175

Peut-être juste avant que vous partiez, bon, on vient de parler des redevances!

Il y a quand même par contre, est-ce qu'il y a des montants qui sont donnés pour installer une éolienne, un montant fixe?

PAR M. MARCEL FAFARD :

4180

Monsieur le Président, il n'y a pas de montant fixe. C'est un pourcentage.

PAR LE PRÉSIDENT :

4185

Pour les chemins maintenant, est-ce qu'il y a un montant pour les chemins?

PAR M. MARCEL FAFARD :

4190

L'entente qui est faite avec les agriculteurs, premièrement on utilise beaucoup de chemins publics. Les agriculteurs, le chemin d'accès à l'éolienne ou qu'on a appelé chemin Joyal qui est privé ou le chemin Salvat où il y a trois (3) éoliennes, ça inclut l'ensemble des retombées.

4195 Le pourcentage semble élevé parce que l'appel d'offres nous demandait d'avoir une contribution minimale de cinq mille dollars par kilowatt (5000 \$/kW), alors deux point zéro cinq (2,05 kW), ça fait un peu plus que dix mille (10 000 \$), nous, on en donne plus, mais ça englobe cinq (5) éléments décrits à l'annexe.

PAR LE PRÉSIDENT :

4200 Parfait, OK. Donc ça vous va pour l'instant?

PAR M. FERNAND GIGNAC :

4205 Je vous reviens après le souper avec les détails que je vais pouvoir amener.

PAR LE PRÉSIDENT :

Prenez le temps de souper quand même!

4210 Donc là, il est quatre heures vingt-cinq (4 h 25), donc je m'arrêterais pour le moment, on reviendra ce soir.

PAR M. DENIS BOISVERT :

4215 Monsieur le Président, je pourrais vous interrompre juste une minute! Je voudrais juste préciser une chose par rapport à tantôt, parce qu'il a semblé y avoir une confusion par rapport à l'intervenant précédent, à ce que j'ai répondu et ce qui a été répondu par après.

4220 L'intervenant précédent a parlé d'une situation où il n'y avait pas de profit. La deuxième situation, c'était une situation où il n'y avait pas de revenu. Ce qui est différent au niveau du paiement des redevances. Je tiens juste à le préciser comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

4225 OK, merci.

PAR M. MARCEL FAFARD :

4230 Pas de revenu, pas de profit.

PAR LE PRÉSIDENT :

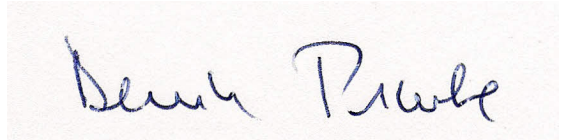
On reviendra après le souper!

4235

SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2014 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

4240

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx". The signature is written in a cursive, flowing style.

DENISE PROULX, s.o.

4245